

2016-2017

Rapport annuel



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Rapport annuel 2016-2017



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Édifice Appalaches, 3^e étage
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
Téléphone : 418-335-1112
Télécopieur : 418-335-1108
agencech@arfpc.ca
www.arfpc.ca


13 juin 2017

Sommaire

Avis de convocation	7
Ordre du jour.....	7
Message du président.....	7
Procès-verbal de l'AGA 2015-2016	8
Rapport d'activités 2016-2017	11
L'Agence	11
Structure organisationnelle.....	11
Les membres de l'Agence.....	11
Les comités.....	12
L'équipe de l'Agence Chaudière	13
Le territoire de l'Agence et des conseillers forestiers accrédités	14
Activités du président et du personnel de l'Agence.....	15
Formations suivies par le personnel de l'Agence.....	16
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).....	17
Contribution en service des partenaires.....	17
Contribution financière des partenaires.....	18
Clientèle desservie.....	19
Traitements sylvicoles réalisés.....	21
Faits saillants Travaux sylvicoles 2016-2017	22
Volumes récoltés	23
Performance de l'Agence et des conseillers forestiers	24
Mise en œuvre du PPMV 2014-2019.....	33
Bilan 2016-2017	33
Activités de transfert de connaissances aux producteurs.....	34
Analyse de friches	35
Mise en œuvre des décisions du Rendez-vous de la forêt privée de mai 2011	36
Autres activités de l'Agence.....	37
Projets dont la réalisation débutera ou se poursuivra en 2017-2018.....	44
Annexe 1. État d'avancement des actions du PPMV 2014-2019 par chantier	45
États financiers 2016-2017 (au 31 mars 2017)	49
Prévisions budgétaires 2017-2018	62

Avis de convocation

Vous êtes convoqués à la 21^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière. La rencontre se tiendra le 13 juin 2017, à 10 h 30, à la salle de conférence no 2 de la SDE, située au 233, boulevard Frontenac Ouest, 3^e étage, à Thetford Mines. Au plaisir de se rencontrer lors de cette journée !


Raymond Cimon
Président



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 juin 2016
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 14 juin 2016
7. Présentation et adoption du rapport d'activités pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
8. Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
9. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
10. Nomination des auditeurs pour l'année 2017-2018
11. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018
12. Élection des administrateurs pour l'année 2017-2018
 - 12.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - 12.2. Élection des administrateurs
 - 12.2.1. Représentants du monde municipal (2 postes)
 - 12.2.2. Représentants des propriétaires (2 postes)
 - 12.2.3. Représentants des industries (3 postes)
13. Affaires diverses
14. Levée de l'assemblée

Message du président



La dernière année a été mouvementée à plusieurs égards. La transition mise de l'avant par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en ce qui concerne le programme d'aide à l'aménagement a amené notre Agence à travailler différemment. La concertation avec les conseillers forestiers nous a permis de

développer un meilleur partenariat pour la livraison du programme et la communication entre le personnel de l'Agence et les conseillers est devenue très constructive.

Plusieurs rencontres ont été nécessaires pour nous permettre de transmettre la vision des gens de terrain aux décideurs du Ministère. Nous avons changé de ministre de la Forêt, passant de M. Laurent Lessard, qui a été promu au Ministère du Transport, à M. Luc Blanchette qui maintient le cap pour la mise en place de la nouvelle vision du développement de la forêt privée. Le message qui ressort est de reconnaître la latitude professionnelle des conseillers forestiers sur le terrain

et la mobilisation des bois. Nous sommes tous d'accord pour donner la chance au coureur.

Je remercie les administrateurs pour leur participation active au Conseil d'administration, des échanges constructifs qu'on a eus et de la vision que nous avons développée au cours de la dernière année.

Aussi, nous avons accueilli M. Alain Marcoux, notre nouveau directeur de l'Agence, qui a accompli une bonne intégration à son poste depuis son arrivée, au mois de novembre dernier. Je voudrais remercier de façon très spéciale l'équipe de l'Agence pour le support de tous les instants en l'absence d'un directeur au début de la saison. Ce fût pour moi un plaisir de travailler avec eux et je reconnais leur grande compétence dans l'exercice de leurs fonctions.

Merci à vous, les gens de la forêt, d'être présents et essayons d'innover pour le développement de nos forêts !

Procès-verbal de l'AGA 2015-2016

PROCÈS-VERBAL
DE LA VINGTIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES MEMBRES DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
Mardi 14 juin 2016

Procès-verbal de la vingtième réunion ordinaire des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, tenue le mardi 14 juin 2016, à 10 h 00, à la salle de conférence no 2 de la SDE de Thetford, sous la présidence de M. Raymond Cimon.

Sont présents :

Représentants	Organismes
Membres délégués	
M. Alain Brouard	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
M. Normand Roy	MRC Beauce-Sartigan
M. Robert Joly	Groupement forestier de Beauce-Sud inc.
M. Robert Blais	Groupe agro-forestier Lotbinière-Mégantic inc.
M. Robert Paquet	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
M. Henri Gagné	MRC Robert-Cliche
M. Jean-Pierre Dansereau	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
M. Jean-Marie Pouliot	MRC La Nouvelle-Beauce
M. Marco Guay	Clermond Hamel Ltée
M. André Labbé	MRC Robert-Cliche
M. Martin Ladouceur	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Membres	
M. Camil David	MRC des Appalaches
M. Gaston Martineau	Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic inc.
M. Paul Vachon	MRC des Appalaches
M. Martin Larrivée	Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
Invités	
M. Richard Labrie	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Mme Julie Gagné	Employée de l'Agence Chaudière
Mme Carolyne Godbout	Employée de l'Agence Chaudière
Mme Bérénice Doyon	Employée de l'Agence Chaudière
Mme Marie-Lou Deschênes	Employée de l'Agence Chaudière
Mme Manon Lehoux	Raymond Chabot Grant Thornton

IL Y A QUORUM

- 1. Ouverture de l'assemblée**
La présente assemblée, ayant dûment été convoquée, est déclarée ouverte par le président, M. Raymond Cimon. Un mot de bienvenue est prononcé.
- 2. Lecture de l'avis de convocation**
M. Raymond Cimon procède à la lecture de l'avis de convocation.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour est faite par M. Raymond Cimon.

RÉSOLUTION 20-AG-118
concernant l'ordre du jour de l'assemblée du 14 juin 2016
Il est proposé par M. Martin Ladouceur, appuyé par M. Alain Brouard et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant, le point 13, affaires diverses, restant ouvert :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2015
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 17 juin 2015
7. Présentation et adoption du rapport d'activités pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
8. Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
9. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
10. Nomination des auditeurs pour l'année 2016-2017
11. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017
12. Élection des administrateurs pour l'année 2016-2017
 - 12.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - 12.2. Élection des administrateurs
 - 12.2.1. Représentants du monde municipal (2 postes)
 - 12.2.2. Représentants des propriétaires (2 postes)
 - 12.2.3. Représentants des industries (4 postes)
13. Affaires diverses
14. Levée de l'assemblée

Adoptée

4. Mot du président

Le président procède à la lecture du *Mot du président*.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2015

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 17 juin 2015 ayant été transmis par courriel à tous les membres de l'Agence lors de la convocation de l'AGA, au début mai, le président est dispensé d'en faire lecture.

RÉSOLUTION 20-AG-119
concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2015

Il est proposé par M. Robert Joly, appuyé par M. Marco Guay et résolu unanimement d'adopter, avec dispense de lecture, le procès-verbal tel que déposé, en ajoutant M. Robert Joly comme membre délégué présent à la réunion.

Adoptée

6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 17 juin 2015

Aucune résolution de l'AGA du 17 juin 2015 ne demandait un suivi particulier.

7. Présentation et adoption du rapport d'activités pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

Monsieur Raymond Cimon, président, passe en revue l'ensemble des activités réalisées au cours de la dernière année.

Madame Marie-Lou Deschênes, responsable technique et de la VO, présente les critères de performance des conseillers forestiers.

Madame Bérénice Doyon, responsable multiresources, présente les autres activités de l'Agence.

M. Robert Joly fait mention du désir que l'Agence travaille de pair avec les conseillers forestiers afin d'utiliser le transfert de shapefile au lieu de rubanner.

Également, il mentionne vouloir trouver une nouvelle méthode de travail afin que les conseillers forestiers fournissent des pièces justificatives sur demande et non d'emblée.

RÉSOLUTION 20-AG-120
concernant l'adoption du rapport d'activités pour l'année 2015-2016

Il est proposé par M. Marco Guay, appuyé par M. Normand Roy et résolu unanimement d'adopter le rapport d'activités 2015-2016.

Adoptée

8. Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

Une présentation des états financiers au 31 mars 2016 est faite aux membres par Mme Manon Lehoux de la firme comptable Raymond Chabot Thornton.

RÉSOLUTION 20-AG-121
concernant l'adoption des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

Il est proposé par M. Robert Blais, appuyé par M. Martin Ladouceur et résolu unanimement d'adopter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

9. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

RÉSOLUTION 20-AG-122
concernant la ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

Il est proposé par M. Alain Brouard, appuyé par M. Robert Blais et résolu unanimement de ratifier les actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Adoptée

10. Nomination des auditeurs pour l'année 2016-2017

RÉSOLUTION 20-AG-123
concernant la nomination des auditeurs pour l'année 2016-2017

Il est proposé par M. Robert Joly, appuyé par M. Martin Ladouceur et résolu unanimement de retenir, pour la vérification comptable de l'exercice 2016-2017, les services de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

Adoptée

11. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017

Le président présente le budget de l'Agence pour l'année 2016-2017.

RÉSOLUTION 20-AG-124
concernant l'adoption du budget pour l'année financière 2016-2017

Il est proposé par M. Jean-Marie Pouliot, appuyé par M. Alain Brouard et résolu unanimement d'adopter le budget pour l'année 2016-2017 tel que présenté.

Adoptée

12. Élection des administrateurs pour l'année 2016-2017

12.1 Nomination du président et de la secrétaire d'élection

RÉSOLUTION 20-AG-125
concernant la nomination du président et de la secrétaire d'élection

Il est proposé par M. Henri Gagné, appuyé par M. Marco Guay, de nommer M. Raymond Cimon à titre de président d'élection et Mme Carolyne Godbout comme secrétaire d'élection.

Adoptée

12.2 Élection des administrateurs

12.2.1 Représentants du monde municipal (2 postes)

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont donc en élection. M. Jean-Marie Pouliot et M. Normand Roy ont été désignés par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

12.2.2 Représentants des producteurs forestiers (2 postes)

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont donc en élection. M. Robert Paquet et M. André Emery ont été désignés par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

12.2.3 Représentants des industries (3 postes)

Pour cette catégorie, aucune mise en candidature n'a été effectuée.

RÉSOLUTION 20-AG-126

concernant l'élection des administrateurs pour l'année 2016-2017

Monde municipal

Jean-Marie Pouliot
Normand Roy

Producteurs forestiers

Robert Paquet
André Emery

Il est proposé par M. Jean-Pierre Dansereau, appuyé par M. Martin Ladouceur et résolu unanimement d'entériner l'élection des personnes ci-haut mentionnées au poste d'administrateur de l'Agence.

Adoptée

13. Affaires diverses

13.1 Dossier sur la mobilisation des bois

M. Robert Blais mentionne l'augmentation dans les autres agences concernant la mobilisation des bois, mais que la région Chaudière demeure une bonne région dans ce dossier.

M. Robert Joly mentionne l'importance d'avoir des représentants terrain, des syndicats et de l'industrie forestière lors de la rencontre du ministre Lessard sur la mobilisation des bois.

13. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 20-AG-127

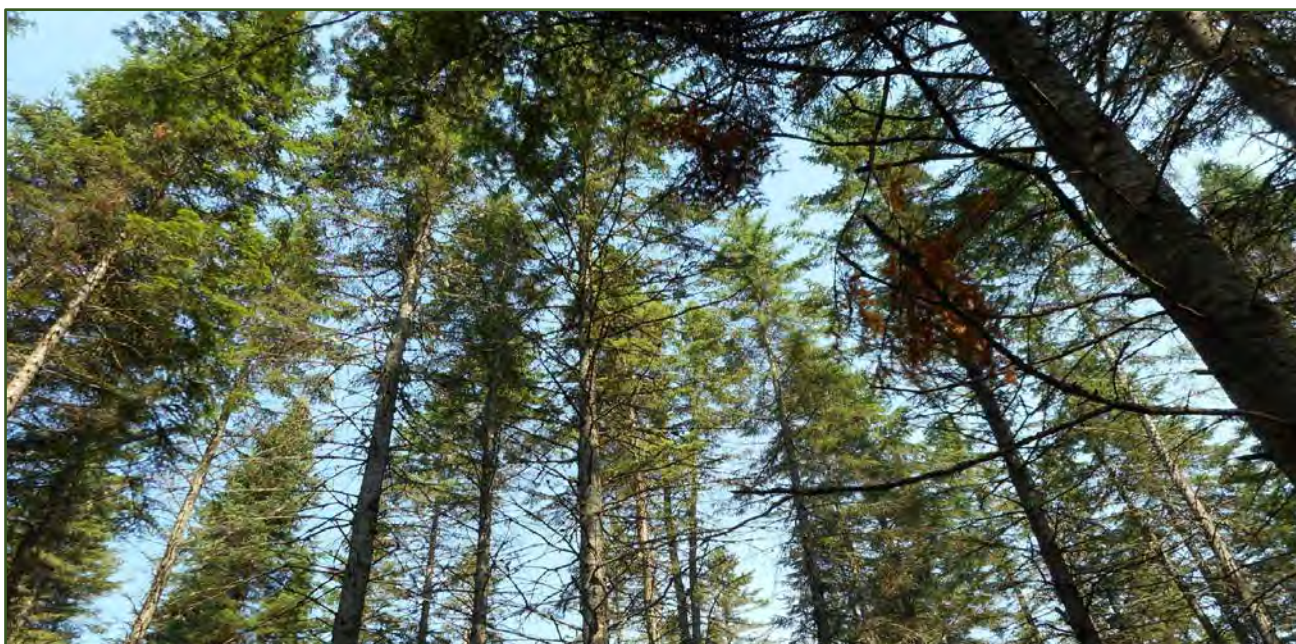
concernant la clôture de l'assemblée

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Normand Roy, appuyé par M. Marco Guay et résolu unanimement de lever l'assemblée.

Adoptée

Raymond Cimon, Président

André Emery, Vice-président



Rapport d'activités 2016-2017

L'Agence

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière est issue des décisions du Sommet sur la forêt privée tenue en 1995. Elle a pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire dans une perspective d'aménagement durable, et ce, en concertation avec ses principaux partenaires, soit les producteurs forestiers, le MFFP (anciennement le MRN), l'industrie forestière et le monde municipal.

Le territoire de l'Agence, qui est constitué de toutes les petites forêts privées (402 879 hectares), se situe dans la région administrative de Chaudière-Appalaches.

Les MRC Lotbinière, La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, Les Appalaches et Beauce-Sartigan définissent le territoire administratif de l'Agence qui occupe une superficie totale, toutes vocations confondues, de 747 849 hectares (7 478,49 km²).

Pour réaliser son mandat, l'Agence intervient par la mise en œuvre du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la région Chaudière (PPMV) et par l'administration de plusieurs programmes d'aide financière s'adressant aux producteurs forestiers.

Structure organisationnelle

Les membres de l'Agence

L'Agence remplit ses mandats, et ce, de concert avec ses partenaires; trois catégories de membres font partie des partenaires, soit le monde municipal, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, ainsi que les organismes reconnus de producteurs forestiers.

Au cours de son année financière 2016-2017, l'Agence comptait 65 membres. Une cotisation annuelle de 25,00 \$ est demandée aux membres, sauf aux membres d'office (20) qui en sont exemptés.

MONDE MUNICIPAL (38 MEMBRES)

MRC Les Appalaches
MRC Beauce-Sartigan
MRC La Nouvelle-Beauce
MRC Lotbinière
MRC Robert-Cliche
Municipalité d'Adstock
Municipalité de Kinnear's Mills
Municipalité de Lotbinière
Municipalité de La Guadeloupe
Municipalité de la Paroisse de Disraeli
Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus
Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
Municipalité d'Issoudun
Municipalité de Saint-Agapit
Municipalité de Saint-Alfred
Municipalité de Saint-Apollinaire

Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce
Municipalité de Sainte-Croix
Municipalité de Saint-Flavien
Municipalité de Saint-Fortunat
Municipalité de Saint-Frédéric
Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds
Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf
Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
Municipalité de Saint-Julien
Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne
Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage
Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton
Municipalité de Vallée-Jonction
Municipalité de St-Victor

Municipalité de Beaulac-Garthby
Municipalité de Saint-Elzéar
Ville de Beauceville
Ville de Disraeli
Ville de Saint-Georges
Ville de Sainte-Marie
Ville de Thetford Mines

ORGANISATIONS RECONNUES DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS (8 MEMBRES)

- Aménagement forestier coopératif de Wolfe
- Groupement agro-forestier de Lotbinière-Mégantic inc.
- Groupement forestier Chaudière inc.
- Groupement forestier de Beauce-Sud
- Groupement forestier du Sud de Dorchester
- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
- Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

MEMBRES D'OFFICE – INDUSTRIES (17 MEMBRES)

- Bardeaux & Cèdres St-Honoré inc.
- Bois Franc-Nord inc.
- Busque & Laflamme inc.
- Carrier & Bégin inc.
- Clermond Hamel Ltée
- Fecteau et Frères inc.
- Françoise Gilbert
- Jules Martineau (Scierie Jules Martineau)
- Les produit forestiers D.G. Ltée (Saint-Côme-Linière)
- Maibec inc. (Saint-Théophile)
- Marc-André Bradette (Scierie mobile Lotbinière)
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
- Scierie BP inc.
- Scierie Fortin inc.
- Scierie Lauzé inc.
- Scierie Lemieux & Fils inc.

MEMBRES ASSOCIÉS (2 MEMBRES)

- Conseillers forestiers de la région de Québec
- Services forestiers François Martel inc.

Les comités

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose des quatre partenaires de l'Agence. La gestion des divers dossiers repose sur le conseil d'administration. Les administrateurs contribuent au suivi des dossiers et voient à leur évolution. Chaque administrateur joue un rôle notable dans le fonctionnement des affaires de l'Agence.

Le conseil d'administration de l'Agence a tenu 9 réunions au cours de la dernière année financière. L'orientation des réflexions et les décisions prises s'arriment essentiellement avec le développement durable des ressources du milieu forestier régional.

MONDE MUNICIPAL

Normand Roy

Présence : 7/9

Bernard Ouellet

Présence : 2/2

Normand Côté

Présence : 3/8

Jean-Marie Pouliot

Présence : 8/9

Henri Gagné

Présence : 8/9

INDUSTRIES FORESTIÈRES

Marco Guay

Présence : 6/9

ORGANISMES RECONNUS DE PRODUCTEURS FORESTIERS

Robert Paquet

Présence : 8/9

Gaston Martineau

Présence : 9/9

André Emery

Présence 8/9

Jean-Pierre Dansereau

Présence : 8/9

MINISTÈRE DES FORÊTS DE LA FAUNE ET DES PARCS

Stéphane LeBel

Présence : 7/9

Richard Labrie

Présence : 9/9

Comité exécutif : 3 rencontres

Mandat : Analyse toutes questions pour recommandations au CA.

Membres et officiers :

Raymond Cimon, président
André Emery
Richard Labrie
Marco Guay
Robert Paquet
Alain Marcoux

Comité transfert de connaissances : 2 rencontres

Mandat : Élabore le programme de transfert de connaissances aux producteurs forestiers.

Membres du comité :

Sylvain Dulac
Caroline Houde
Michel Roy
Bérénice Doyon
Alain Marcoux

Comité de mobilisation des bois : 1 rencontre

Mandat : Analyse le document du Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêts privées et prépare des solutions dans un contexte régional.

Membre du comité :

Éric Olivier
Geneviève Turgeon
Louise Roy
Pablo-A Montenero Rousseau
Jacques Thibodeau
Steve Pomerleau
Gaston Martineau
Raymond Cimon
Alain Marcoux
Mario Guay
Benoît Beausoleil
Richard Labrie
Jean-Pierre Dansereau
Martin Ladouceur

L'équipe de l'Agence Chaudière



Alain Marcoux
Ingénieur forestier
Directeur
Depuis le 14 novembre 2016



Julie Gagné
Agente administrative
Responsable BE



Marie-Lou Deschênes
Ingénieur forestier
Responsable VO



Bérénice Doyon
Biologiste
Responsable multiressources



Richard Morin
Technicien forestier
Vérificateur technique



Karol-Ann Fortier Guay
Technicienne en bioécologie
Assistante de projets
multiressources
Depuis le 16 mai 2016

Le territoire de l'Agence et des conseillers forestiers accrédités

Pour la réalisation des travaux sylvicoles effectués dans le cadre de ses programmes d'aide, l'Agence accrédite 11 conseillers forestiers. Ces organisations offrent de multiples services aux producteurs forestiers reconnus,

sur l'ensemble du territoire de l'Agence, pour les conseillers forestiers indépendants (CFI) et sur des territoires délimités, pour les organismes de gestion en commun (OGC).

Territoires des conseillers forestiers accrédités par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Conseiller forestier desservant ses lots :

Domtar inc. Saint-Théophile (418) 597-3311

Conseillers forestiers pouvant offrir leurs services sur l'ensemble du territoire:

- ArboSilva Thetford Mines (418) 281-0716
- Association des propriétaires de boisés de la Beauce St-Georges (418) 228-5110
- Conseillers forestiers de la région de Québec Québec (418) 872-1773
- Gestion forestière Yoland Bédard St-Ezézar (418) 387-3855
- Services forestiers François Martel Lac-Mégantic (819) 563-2078

Conseillers forestiers offrant leurs services sur des territoires délimités:

- Groupements forestiers (O.G.C.)
- Aménagement forestier coopératif de Wolfe Ham Nord (819) 344-2332
- Groupement forestier de Beauce-Sud St-Martin (418) 382-5068
- Groupement forestier Chaudière St-Victor (418) 588-6674
- Groupement forestier de Lotbinière Mégantic Ste-Agathe-de-Lotbinière (418) 593-2828
- Groupement forestier du Sud de Dorchester St-Prospér (418) 594-8208

Métadonnées

Projection cartographique : Mercator transversale modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SICOPE, NAD83)

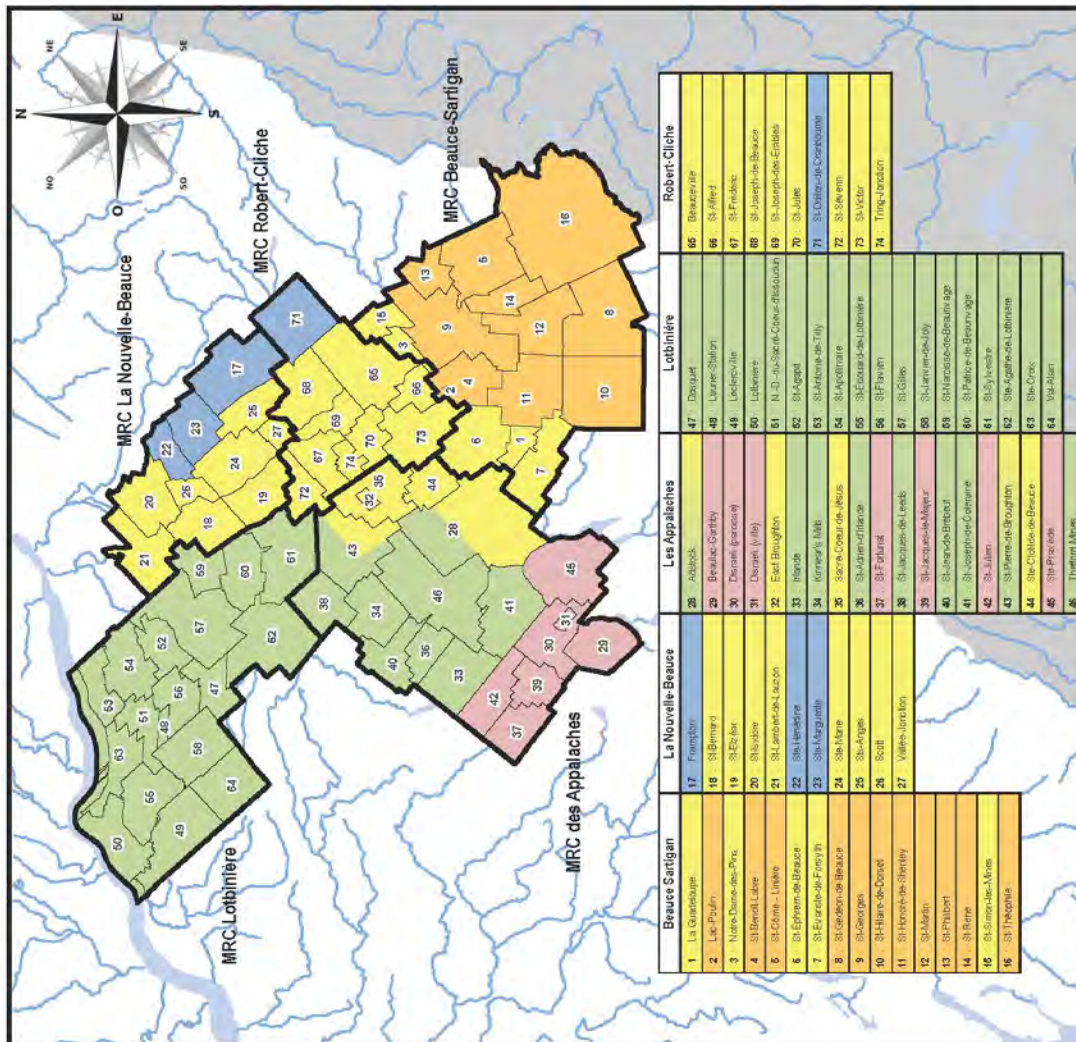
0 12,5 25 50 km

1:1 000 000

Sources des données utilisées
Ministère des Ressources naturelles 2012
© Gouvernement du Québec



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
Élisa Boisclair ing.
28 février 2013



Activités du président et du personnel de l'Agence

Président

En plus des réunions du conseil d'administration (9), de celles du comité exécutif (3) et des rencontres préparatoires précédant celles de l'Agence, le président a participé aux activités suivantes, en tant que représentant de l'Agence :

- Rencontre avec M. Laurent Lessard, ministre des Forêts de la Faune et des Parcs;
- Rencontre des Présidents au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Rencontre PDZA de la MRC Robert-Cliche (2);
- Rencontre des Agences pour le cahier de modalités de livraison du PAMVFP;
- Participation au comité conseil;
- Participation au forum PDZA de la MRC Robert-Cliche à Beauceville;
- Participation à la soirée de reconnaissance des propriétaires de milieux humides forestiers;
- Participation à la Table du ministre.

Directeur

Au cours de l'année, le directeur de l'Agence a été impliqué dans différents dossiers et activités :

- CA de l'Agence (3);
- Rencontre du comité de mobilisation des bois;
- Participation au forum PDZA de la MRC de Robert-Cliche;
- Participation au comité pour le projet de caractérisation des friches de la MRC Beauce-Sartigan;
- Rencontre des agences concernant le cahier de modalités de livraison du PAMVFP;
- Rencontre pour le projet des ravages de cerfs de Virginie du sud de la Beauce;
- Participation à la Table des agences/MFFP;
- Réunion du comité de transfert de connaissances;
- Réunion du comité-conseil.

Responsable technique

La responsable technique s'est impliquée dans différents projets en plus des dossiers en lien avec la vérification opérationnelle du PAMVFP dont :

- Participation au comité PDZA de la MRC Robert-Cliche (2);
- Participation à une conférence téléphonique de consultation en lien avec les changements aux systèmes de gestion des données cadastrales;
- Rencontre des agences concernant le cahier de modalités de livraison du PAMVFP;
- Participation au comité-conseil de l'Agence;
- Participation au forum PDZA de la MRC Robert-Cliche.

Responsable multiressources

La responsable multiressources a été très impliquée dans son milieu en 2016-2017 en participant aux activités suivantes :

- Rencontres du comité de transfert de connaissances (3);
- Rencontres du comité de travail pour la mise à jour de la grille d'activités et de taux du programme Forêt-Faune (3);
- Rencontres du CA de l'OBV de la zone du Chêne (5);
- Rencontres pour le développement du PDZA de la MRC de Robert-Cliche (3);
- Dispenser une formation sur l'aménagement Forêt-Faune aux propriétaires de boisés pour l'APBB, le SPFSQ et l'Agence forestière de la Montérégie;
- Analyse spatiale du territoire Chaudière pour la caractérisation des peuplements forestiers selon leur vulnérabilité à la TBE, pour les syndicats du territoire (4 jours-personne);
- Identification des plantations du territoire Chaudière pour la caractérisation des friches en Chaudière par l'APBB (2 jours-personne);
- Réalisation d'un vidéo sur l'aménagement en ravages par la Fédération des propriétaires forestiers du Québec (2 jours-personne);
- Avis techniques pour le projet de zone périphérique de la Sépaq;
- Avis technique sur la connectivité des massifs forestiers chez Domtar;
- Avis technique pour le développement d'une fiche sur la biodiversité par l'Agence forestière de la Montérégie;
- Journée de réflexion sur la zone périphérique du Parc Frontenac;
- Consultation publique sur les projets du ruisseau Bullard par le GROBEC.

De plus, de nombreuses collaborations ont eu lieu avec, notamment, le MFFP, les quatre organismes de bassin versant du territoire, le CRECA, la FFQ, les clubs d'ornithologie du territoire, l'Agence Appalaches, l'Agence Estrie et l'Agence Montérégie, Domtar, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, l'Association forestière des deux rives, l'APBB, l'Association régionale des trappeurs, le mont Cosmos, ainsi que le Parc national de Frontenac.

Formations suivies par le personnel de l'Agence

Le directeur, M. Alain Marcoux a participé à deux activités :

- Le financement d'une organisation à but non lucratif donnée par la SADC;
- Café-conférence forestier, webdiffusion de M. Guy Lessard, ingénieur forestier.

La responsable du service technique, Mme Marie-Lou Deschênes a participé à une activité :

- Café-conférence forestier, webdiffusion de M. Guy Lessard, ingénieur forestier.

La responsable du service multiressources, Mme Bérénice Doyon, a participé à trois activités :

- Formation sur les feuillus par Domtar;
- Formation sur les techniques d'aménagement de l'habitat du cerf de Virginie par Multi-faune;
- Le financement d'une organisation à but non lucratif donné par la SADC.

L'agente administrative, Mme Julie Gagné, a participé à une activité :

- Le français à l'affiche par Microbur.

Le technicien forestier, M Richard Morin, a participé à deux activités :

- Café-conférence forestier, webdiffusion de M. Guy Lessard, ingénieur forestier;
- Formation des secouristes en milieu de travail par l'Académie paramédicale du Québec (CNESST).

L'assistante de projets multiressources, Karol-Ann Fortier Guay, a participé à deux activités :

- Journée d'information sur les lacs par les organismes de bassins versants du Centre-du-Québec et le CRECQ;
- Journée d'information au cœur des milieux humides par le CRECQ.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

L'Agence gère plusieurs programmes dont le principal est le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées*, lequel vise à promouvoir l'aménagement forestier et à financer des travaux sylvicoles. C'est aussi

à même ce programme que l'Agence puise les ressources nécessaires à sa gestion et à la vérification opérationnelle des travaux réalisés par les conseillers forestiers accrédités.

Contribution en service des partenaires

L'implication des partenaires est, sans contredit, indispensable pour l'avancement des dossiers de l'Agence. Leur participation en service, en temps et en

dépenses pour les réunions correspondent à une contribution de l'ordre de 52 865 \$.

Tableau 1. Contribution en service des partenaires.

Partenaires	Participation au conseil d'administration	Participation aux autres comités & services	Total
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	4 800 \$	600 \$	5 400 \$
MRC Beauce-Sartigan	2 100 \$	300 \$	2 400 \$
MRC La Nouvelle-Beauce	2 400 \$	300 \$	2 700 \$
MRC Les Appalaches	-	20 165 \$ ¹	20 165 \$
MRC Lotbinière	1 500 \$	300 \$	1 800 \$
MRC Robert-Cliche	2 400 \$	-	2 400 \$
Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic inc. (GAFLM)	2 700 \$	300 \$	3 000 \$
Groupement forestier Chaudière inc. (GFC)	2 400 \$	900 \$	3 300 \$
Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB)	2 400 \$	1 800 \$	4 200 \$
Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ)	-	600 \$	600 \$
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)	2 400 \$	900 \$	3 300 \$
Groupement forestier de Beauce-Sud (GFBS)	-	300 \$	300 \$
Industriels	1 800 \$	1 500 \$	3 300 \$
Total	24 900 \$	27 965 \$	52 865 \$

1. L'Agence est logée gracieusement par la MRC des Appalaches; ce montant représente la valeur annuelle du loyer.

Contribution financière des partenaires

Le MFFP

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec attribue annuellement à l'Agence un financement régulier afin de réaliser des travaux sylvicoles selon de saines pratiques d'intervention, et ce, dans une perspective d'aménagement durable. En 2016-2017, il s'élevait à 2 736 900\$.

L'industrie

Les industries forestières s'approvisionnent en fibres par l'entremise de nos forêts privées régionales. La liste suivante présente les industries ayant versé leur contribution financière au cours de l'année 2016-2017 :

- ◆ Arbec S.E.N.C.
- ◆ Bardeaux & Cèdres St-Honoré
- ◆ Belle-Ripe inc.
- ◆ Blanchette & Blanchette
- ◆ Bois Daaquam inc.
- ◆ Bois de sciage Lafontaine inc.
- ◆ Carrier et Bégin
- ◆ Clermond Hamel Ltée
- ◆ Commonwealth Plywood Ltée
- ◆ Domtar inc., Usine de Windsor
- ◆ Eloi Moisan inc.
- ◆ Fontaine inc.
- ◆ Industriel Maibec inc. St-Pamphile
- ◆ Industriel Maibec inc. St-Théophile
- ◆ Industriel man. Mégantic (Masonite Canada)
- ◆ J.M. Champeau inc. (2006)
- ◆ Kruger Wayagamack inc.
- ◆ Le spécialiste du bardeau de cèdre inc.
- ◆ Les Bois Poulin inc.
- ◆ Les Planchers Mercier (Drummondville) inc.
- ◆ Matériaux Blanchet inc.
- ◆ Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- ◆ Multibois F.L. inc.
- ◆ Produits forestiers D.G.
- ◆ Produits forestiers Domtar
- ◆ Scierie Adélar Goyette et fils Ltée
- ◆ Scierie Alexandre Lemay et fils inc.
- ◆ Scierie Arbotek inc.
- ◆ Scierie Dion et fils inc.
- ◆ Scierie Lapointe et Roy Ltée
- ◆ Scierie Lauzé inc.
- ◆ Scierie Leduc (division Stadacona)
- ◆ Scierie Tech inc.
- ◆ Vexco inc.

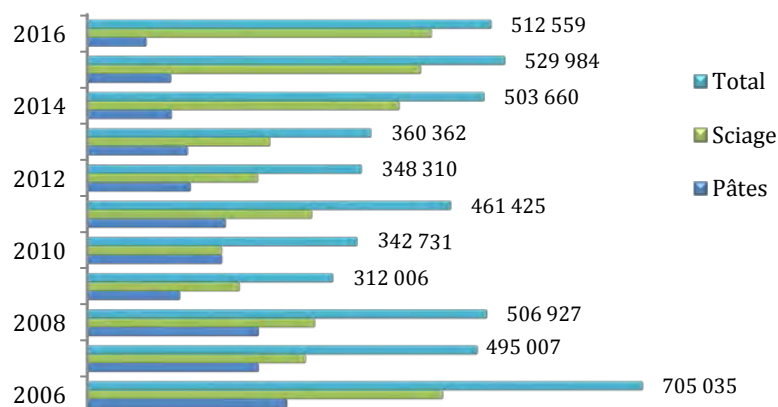
Tableau 2. Financement de l'industrie par type d'usine.

Usines de sciage	85 %	437 039 \$
Usines de pâtes et papiers	15 %	75 521 \$
Total		512 559 \$

Tableau 3. Financement de l'industrie par MRC.

MRC Beauce-Sartigan	29 %	151 176 \$
MRC La Nouvelle-Beauce	31 %	156 427 \$
MRC Les Appalaches	16 %	83 653 \$
MRC Lotbinière	10 %	49 612 \$
MRC Robert-Cliche	14 %	71 692 \$
Total		512 559 \$

Contribution (\$) provenant de l'industrie, par type d'usine



Clientèle desservie

Cette année, les conseillers ont desservi les propriétaires forestiers à l'aide du programme de mise en valeur des forêts privées et du programme de mobilisation des bois (tableau 4). Ces deux programmes ont permis à 562 propriétaires d'obtenir une aide

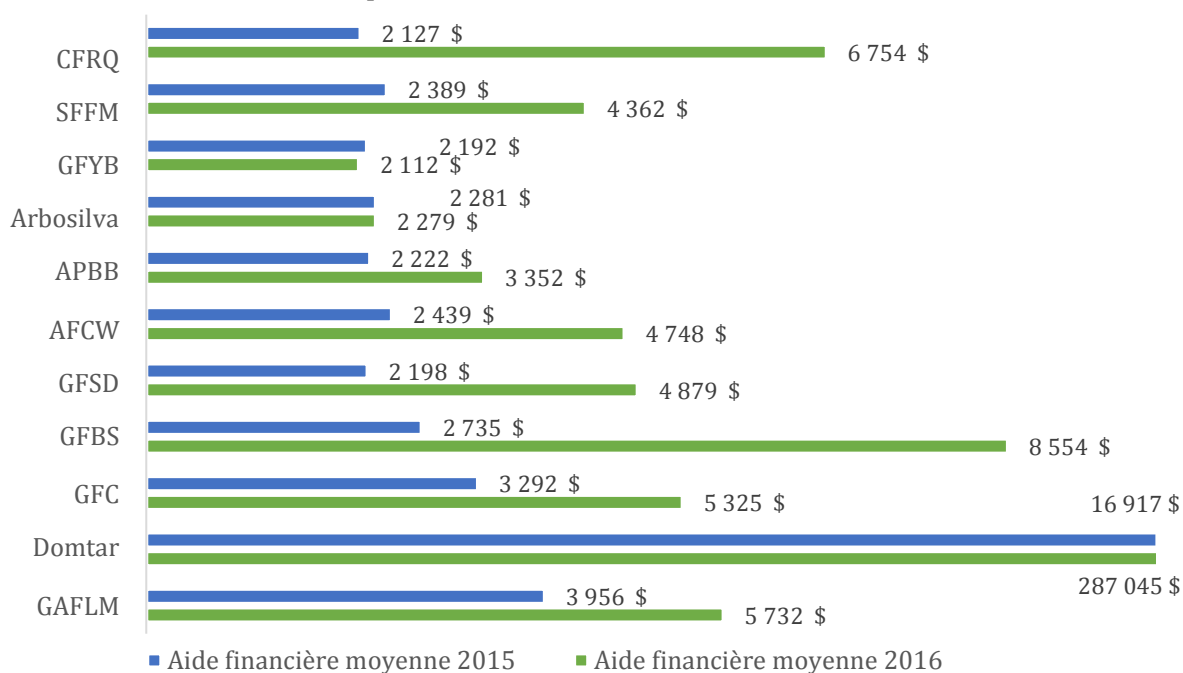
financière moyenne de 5 293 \$. Le nombre de propriétaires desservis se maintient par rapport à l'an dernier avec 13,6 % des producteurs forestiers reconnus (4 122) sur le territoire de l'Agence.

Tableau 4. Répartition de l'aide financière moyenne aux producteurs.

Conseiller forestier	Propriétaire desservis ¹	Aide financière moyenne (\$)	Total (\$)
GAFLM	81	5 732	464 263
Domtar	1	287 045	287 045
GFC	74	5 325	394 068
GFBS	52	8 554	444 823
GFSD	13	4 879	63 422
AFCW	33	4 748	156 690
APBB	232	3 352	777 710
Arbosilva	21	2 279	47 861
GFYB	4	2 112	8 448
SFFM	6	4 362	26 174
CFRQ	45	6 754	303 943
Agence	562	5 293	2 974 446

1- Si un propriétaire est desservi dans plus d'une MRC, il sera comptabilisé plus d'une fois. Le total réel est de 558.

Évolution de l'aide financière moyenne versés aux propriétaires en 2015 et 2016 par les conseillers forestiers.



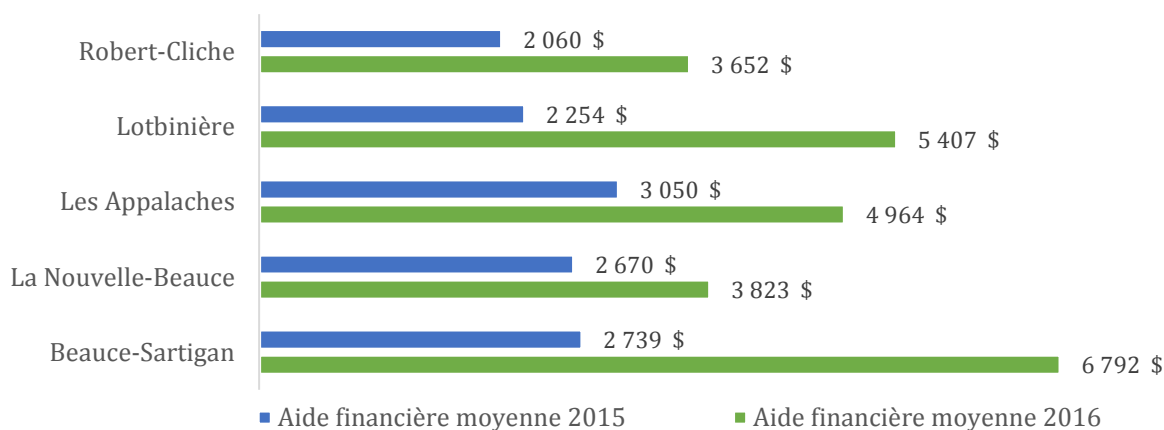
La répartition du nombre de propriétaires desservis et de l'aide financière est semblable par rapport à l'an dernier, c'est la valeur moyenne obtenue par propriétaire qui a augmenté (tableau 5).

Tableau 5. Répartition de l'aide financière moyenne par territoire de MRC.

MRC	Propriétaire desservis ¹	Aide financière moyenne (\$)	Total (\$)	Total (%)
Beauce-Sartigan	182	6 792	1 236 113	41,56
La Nouvelle-Beauce	52	3 823	198 773	6,68
Les Appalaches	187	4 964	928 287	31,21
Lotbinière	57	5 407	308 192	10,36
Robert-Cliche	83	3 652	303 081	10,19

1- Si un propriétaire est desservi dans plus d'une MRC, il sera comptabilisé plus d'une fois. Le total réel est de 558.

Évolution de l'aide financière moyenne versée aux propriétaires en 2015 et 2016 dans chacune des MRC du territoire



Traitements sylvicoles réalisés

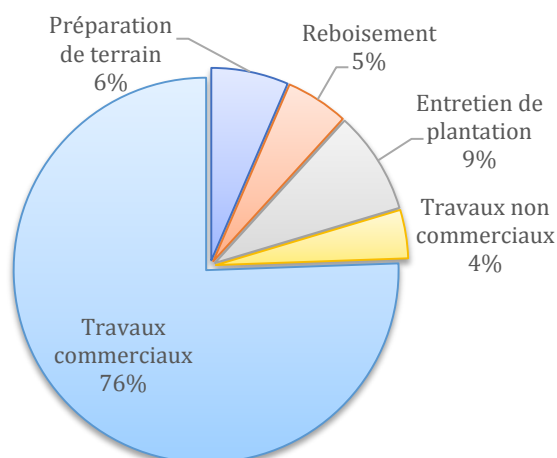
Tableau 6. Répartition des travaux sylvicoles 2016-2017

Type de travaux	Programme d'aide à la forêt privée		Programme Mobilisation des bois		Total	
	Ha	\$	Ha	\$	Ha	\$
Préparation de terrain	295	247 084	-	-	295	247 084
Reboisement						
Plantation	406 968 plants	172 585	-	-	406 968 plants	172 585
Regarni	72 542 plants	34 832	-	-	72 542 plants	34 832
Entretien de plantation	392	506 601	-	-	392	506 601
Travaux non commerciaux						
Éclaircie précommerciale résineuse ¹	141	86 104	-	-	141	86 104
Dégagement peuplement naturel	44	56 985	-	-	44	56 985
Travaux commerciaux						
Première éclaircie commerciale résineuse peuplement naturel	200	188 156	145	125 964	345	314 119
Première éclaircie commerciale résineuse plantation	473	579 448	215	294 829	688	874 277
Première éclaircie commerciale plantation pin blanc et rouge	8	8 577	4	4 621	13	13 198
Éclaircie commerciale feuillus d'ombre	66	35 431	38	35 183	104	70 613
Coupe progressive résineuse ²	126	97 038	38	32 348	164	129 386
Jardinage résineux	1	374	1	571	2	945
Jardinage feuillus d'ombre	181	163 621	14	13 266	195	176 886
Coupe de récupération totale ³	19	8 986	-	-	19	8 986
Martelage	791	104 176	270	37 185	1 061	141 361
Aide technique à la mobilisation des bois	457	66 664	391	73 820	848	140 484
Total général⁴	3 195 ha	2 356 661	1 117 ha	617 785	4 312 ha	2 974 446

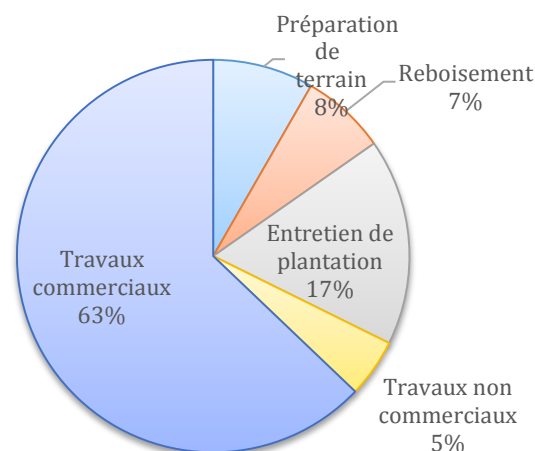
- 1- Aucune éclaircie précommerciale feuillus
- 2- Aucune coupe progressive feuillus
- 3- Aucune coupe de récupération partielle
- 4- Exclut le nombre de plants dans la colonne Ha

Faits saillants

Travaux sylvicoles 2016-2017

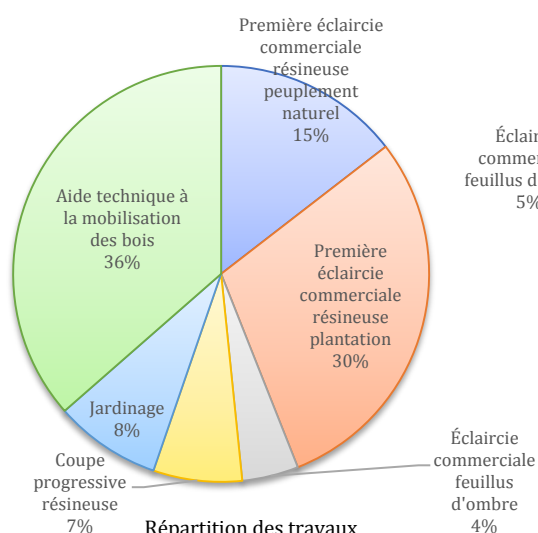


Répartition par groupe de traitement selon la superficie (ha)

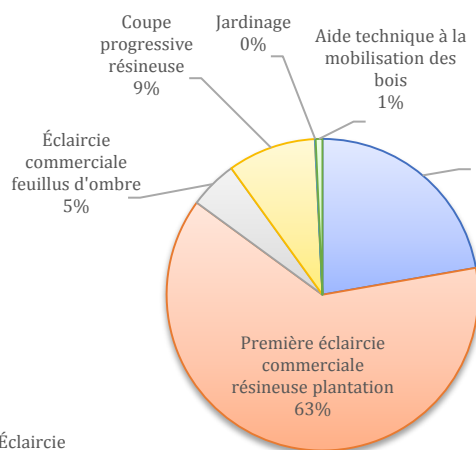


Répartition par groupe de traitement selon les sommes investies (\$)

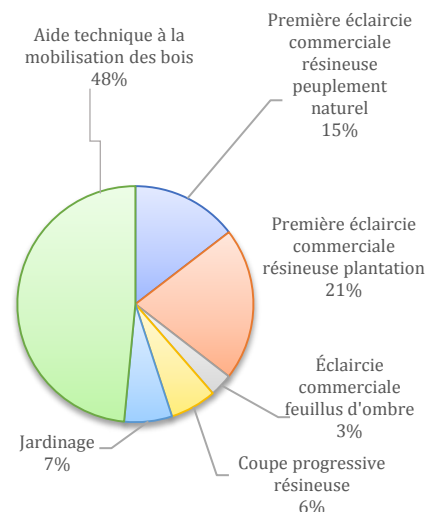
- Les travaux commerciaux représentent 76 % de la superficie totale et 63 % du budget total.
- 32 % du budget a été affecté à la réalisation de travaux relatifs à la préparation de terrain, au reboisement et à l'entretien de plantation, alors que 46 % était prévu selon la programmation des conseillers forestiers.
- Les 2/3 du budget des travaux commerciaux a été utilisé pour traiter le 1/3 de la superficie traitée en traitements commerciaux (en éclaircie de plantation résineuse).



Répartition des travaux commerciaux selon la superficie (ha)



Répartition des travaux commerciaux selon les budgets dépensés (\$)



Répartition des travaux commerciaux selon le volume (m³)

- L'éclaircie commerciale représente 90 % des travaux commerciaux, dont 63 % réalisée dans les plantations.
- La coupe progressive a connu un bond de 63 % en superficie et de 59 % en budget en 2016 par rapport à 2015.

Volumes récoltés

Les volumes récoltés suite aux traitements sylvicoles réalisés dans des peuplements naturels et dans des plantations de résineux sont indiqués dans le tableau 7.

Les résultats découlent de l'information contenue dans les rapports d'exécution produits par les conseillers forestiers.

Tableau 7. Volumes récoltés (m³ solide)

Programmes	Éclaircie commerciale de plantations résineuses		Autres travaux commerciaux – peuplements résineux		Total	
	Sup. (ha)	Volume	Sup. (ha)	Volume	Sup. (ha)	Volume
Programme d'aide de la forêt privée	480	25 775	1 842	87 381	2 322	113 156
Programme de mobilisation des bois	216	12 157	901	56 053	1 117	68 210
Total	696	37 932	2 743	143 434	3 439	181 366
Moyenne	55 m ³ /ha		52 m ³ /ha		53 m ³ /ha	



Performance de l'Agence et des conseillers forestiers

La prochaine section présente les résultats associés à six critères de performance des conseillers forestiers, soit :

1. La vérification des prescriptions sylvicoles;
2. La vérification opérationnelle des traitements sylvicoles réalisés;
3. Suivi des plantations;
4. Respect de la programmation de l'Agence;
5. Initiative des conseillers forestiers en santé et sécurité au travail;
6. Évaluation de la qualité des documents.

Critère 1 : Vérification des prescriptions sylvicoles

Ce critère permet de vérifier que les prescriptions sylvicoles, pour les travaux de préparation de terrain en vue d'un reboisement ou d'un entretien de plantation, respectent les objectifs définis par l'agence et sont acceptés. Ce critère peut être vérifié avant ou après traitement.

terrain, le reboisement et l'entretien de plantation. Le nombre de dossiers vérifiés est de 43 sur un total de 357. La proportion de dossiers vérifiés pour ces groupes se maintient par rapport à l'an dernier tant au niveau du nombre que pour la valeur des travaux.

Le tableau 8 présente le nombre de dossiers soumis à l'Agence au cours de la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1^{er} novembre 2015 et le 31 octobre 2016 pour la préparation de

**L'indicateur est le nombre de prescriptions acceptées par l'Agence.
La cible est de 100.**

Tableau 8. Valeurs des dossiers soumis et vérifiés pour trois groupes d'activités.

Groupe d'activités	Dossiers soumis			Dossiers vérifiés								
				Nombre			Valeur			Quantité de travaux		
	Nombre	Valeur (\$)	Quantité (ha, km, milliers plants)	2016-2017		2015 - 2016	2016-2017		2015 - 2016	2016-2017		2015 - 2016
				Nb	%	%	\$	%	%	ha, km, plants	%	%
Préparation de terrain (ha)	81	140 867	196,3	11	13,6	11,6	13 886	9,9	17,5	15,3	7,8	21,9
Entretien de plantation (ha)	150	539 702	441,2	16	10,7	11,1	74 067	13,7	13,2	58,4	13,2	14,0
Reboisement (1000 plants)	126	205 140	474,2	16	12,7	11,5	27 731	13,5	11,2	64,4	13,6	12,4
Total	357	885 709	-	43	12,0	11,3	115 684	13,0	13,7	-	-	-

Pour la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1^{er} novembre 2015 et le 31 octobre 2016, il y avait deux dossiers vérifiés après traitement qui étaient inadmissibles à une aide financière. Le premier cas est une reprise de plantation multiple. Le deuxième cas est une prescription d'entretien dans une plantation où les arbres n'étaient pas d'avenir. Le tableau 9 (Synthèse de la qualité et des réclamations par groupe d'activités) présenté au critère 2 « Vérification opérationnelle », montre que la qualité vérifiée moyenne pondérée est de 99,1 % dans

le groupe de la préparation de terrain et de 93,3% pour les entretiens de plantation alors que le seuil de qualité exigée est de 95 % et 90 %. Enfin, la qualité vérifiée moyenne pondérée pour le reboisement est de 88,7 % avec un seuil à 85 %. L'agence confirme que les prescriptions de préparation de terrain, de reboisement et d'entretiens de plantation rencontrent les objectifs poursuivis dans le cahier d'instructions techniques 2015-2016 et dans le cahier de références techniques produit par le MFFP en 2016.

Critère 2 : Vérification opérationnelle des travaux sylvicoles réalisés

L'uniformisation des normes techniques pour l'ensemble des agences a apporté son lot de changements en 2016. Cette année, la vérification opérationnelle a porté sur les travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) et du Programme de mobilisation des bois (PMB). Au total, ce sont 938 dossiers (rapports d'exécution) qui ont été soumis à l'Agence dans les deux programmes. Une très faible quantité de dossiers provenant du programme de mobilisation des bois était dans le lot d'échantillonnage. Un seul cas a été sélectionné dans le programme de mobilisation des bois puisqu'une très faible quantité de dossiers ont été facturés entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 octobre 2016.

La période de vérification opérationnelle (VO) 2016-2017 s'est déroulée du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016. Le pourcentage de VO, basé uniquement sur la sélection aléatoire des dossiers, est de 9,5 %. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés. La vérification opérationnelle des travaux après traitement inclut toutes les activités à l'exception des visites-conseils ainsi que les demandes d'avis technique et d'autorisation. La qualité moyenne obtenue pour les travaux est de 94,2 %. Le groupe de traitements précommerciaux n'atteint pas le seuil de qualité exigée avec 69,3 % sur 90 %. Ce faible résultat (69,3 %) des traitements précommerciaux

n'est pas attribuable à la mise en œuvre des nouvelles modalités techniques de 2016 puisque les dossiers problématiques ont été facturés dans l'année financière 2015. Les autres groupes de traitements obtiennent une note supérieure à la qualité exigée.

Les réclamations (remboursements et pénalités) sont résumées dans le tableau ci-dessous. Les réclamations relatives aux non-conformités ont augmenté par rapport à l'an dernier, mais elles sont relativement stables par rapport aux années précédentes. En plus, il n'y a pas eu de réclamation pour des pénalités administratives découlant de retard de facturation comme l'an dernier. En conclusion, les réclamations faites aux conseillers sont en baisse significative par rapport à l'an dernier puisque ces derniers avaient déboursé en pénalité non remboursable un montant de 6 523 \$, alors que cette année, ce montant s'élève à 2 461 \$, ce qui représente une baisse de 62 %. Les sommes réclamées aux conseillers ne représentent que 0,32 % de la valeur totale des travaux vérifiés. Ce résultat est très positif puisqu'il confirme la qualité des travaux ayant obtenu une aide financière de l'Agence sur le territoire. Il est très important d'apporter une précision sur la valeur des remboursements (4 921 \$) puisque ce montant est retourné au budget annuel des conseillers. Alors, seulement la valeur des pénalités est facturée aux conseillers (2 461 \$) et elle représente 0,11 % de la valeur total des travaux soumis.

Tableau 9. Synthèse de la qualité et des réclamations par groupes d'activités.

Activités	Qualité vérifiée moyenne pondérée (%)	Qualité exigée (%)	Remboursement (retour au budget) (\$)	Pénalité (\$)	Total (\$)	Retour d'argent aux conseillers pour des réductions ne s'appliquant pas (\$)
Préparation de terrain	99,1	95,0	-	-	-	-
Entretien de plantation	93,3	90,0	1 194	597	1 791	98
Traitements précommerciaux	69,3	90,0	1 956	978	2 935	29
Traitement commerciaux	99,9	100,0	1 592	796	2 388	-
Drainage et voirie	100,0	85,0	-	-	-	-
Reboisement	88,7	85,0	179	89	268	-
Total	94,2	-	4 921	2 461	7 382	127

La qualité des travaux doit également être présentée par conseiller forestier. Le tableau 10 montre les résultats pondérés par conseiller et par groupe de traitements.

Presque tous les conseillers forestiers obtiennent une qualité moyenne pondérée au-dessus de 90 %. Pour la plupart, leur moyenne se retrouve au-dessus du seuil de qualité acceptable. Le seuil de qualité acceptable est proportionnel au nombre de dossiers soumis par le conseiller, donc, plus le nombre de dossiers est élevé,

plus le seuil de qualité diminue. Cette façon de faire permet d'être équitable avec les conseillers qui ont accès à un budget plus restreint, représentant un petit nombre de dossiers soumis chaque année. Selon les résultats obtenus lors des trois dernières années, tous les conseillers ont une qualité au-dessus du seuil acceptable. Ainsi, l'Agence est en mesure d'affirmer que le niveau de la qualité des travaux effectués par tous les conseillers rencontre les seuils fixés.

**Les indicateurs sont le nombre de traitements sylvicoles et les superficies acceptées par l'Agence.
La cible est le seuil de qualité acceptable.**

Tableau 10. Performance des conseillers.

Conseillers forestiers	Préparation de terrain		Plantation		Entretien de plantation		Travaux non-commerciaux		Travaux commerciaux		Voirie et drainage		Résultats de l'année en cours			Résultats des 3 dernières années		
	Qualité moyenne pondérée (%)	Nombre de dossiers	Qualité moyenne pondérée (%)	Nombre de dossiers	Qualité moyenne pondérée (%)	Nombre de dossiers	Qualité moyenne pondérée (%)	Nombre de dossiers	Qualité moyenne pondérée (%)	Nombre de dossiers	Qualité moyenne pondérée (%)	Nombre de dossiers	Qualité moyenne pondérée (%)	Nombre de dossiers	Seuil de qualité acceptable	Qualité moyenne pondérée (%)	Nombre de dossiers	Seuil de qualité acceptable
GAFLM	100,0	3	94,9	2	100,0	2	-	-	99,2	4	-	-	99	11	91%	98	30	90%
GFC	-	-	97,6	1	100,0	2	0,0	1	100,0	6	-	-	90	10	90%	97	40	93%
GFBS	100,0	1	92,1	1	100,0	1	85,0	1	100,0	6	-	-	98	10	90%	98	26	88%
GFSD	100,0	1	96,2	1	98,0	1	-	-	-	-	-	-	98	3	67%	98	10	90%*
AFCW ¹	100,0	1	93,8	2	0,0	1	-	-	100,0	2	-	-	81	6	83%	88	20	85%
APBB ²	97,5	2	78,7	6	100,0	5	0,0	1	100,0	9	100,0	1	90	24	96%	96	81	96%
Arbosilva	100,0	1	-	-	-	-	-	-	100,0	1	-	-	100	2	50%	96	8	90%*
GFYB	95,0	1	89,6	1	100,0	1	-	-	100,0	1	-	-	96	4	75%	97	10	90%*
SFFM	-	-	96,9	1	94,0	1	-	-	100,0	1	-	-	97	3	67%	98	13	90%*
CFRQ	100,0	1	96,5	1	100,0	2	100,0	4	100,0	7	-	-	100	15	93%	98	35	91%
Domtar	-	-	-	-	-	-	-	-	100,0	1	-	-	100	1	95%	100	3	90%*
Agence	99,1	11	88,7	16	93,3	16	69,3	7	99,9	38	100,0	1	94	89	99%	97	276	99%

* Le calcul du seuil de qualité acceptable sur 3 ans étant inférieur à 90 % pour ces conseillers forestiers ayant un budget de moins de 40 000 \$.

Ce seuil a été ramené à 90 %

- (1) 1 dossier en reprise de travaux (nombre tige éclaircie insuffisante, traitement précommercial) n'est pas comptabilisé, en réalité il y a 12,28 % de VO.
(2) 3 dossiers en reprise de travaux (prélèvement insuffisant traitement commercial) ne sont pas comptabilisés, en réalité il y a 8,18 % de VO.

Critère 3 : Suivi des plantations

Le suivi des plantations et des entretiens de plantation est un critère de performance des conseillers forestiers demandé par le MFFP. Les suivis sont réalisés deux années après la plantation, deux et cinq années après un entretien lorsque les plants ont moins d'un mètre de hauteur et après cinq années lorsque les plants ont plus d'un mètre de hauteur. Les rapports de suivi des plantations et des entretiens sont remis à l'Agence annuellement. Le suivi des plantations comprend le coefficient de distribution, le pourcentage de plants opprimés et le besoin de dégagement.

Cette année, trois conseillers forestiers sur neuf ont transmis leur suivi de plantation, tel que demandé par l'Agence. Le tableau 11, présente les résultats de suivi qui ont été obtenus.

L'Agence peut confirmer que 56 % des dossiers de reboisement facturés en 2014 ont été suivis. Les entretiens réalisés en 2013 dans des plantations de moins de 1 mètre ont été suivis à un taux de 52 %. La cible de 100 % des plantations suivi n'est pas atteinte. Afin de remédier à ce manque d'information, l'Agence a demandé aux conseillers forestiers de lui fournir les résultats de suivi demandés en 2016 et en 2017 au premier juin 2017. Donc, les résultats manquant cette année seront dans le rapport annuel de 2017-2018.

**L'indicateur est le nombre de plantations suivies.
La cible est 100 % des plantations suivies.**

Tableau 11. Suivi des plantations

Conseillers forestiers	Suivi des plantations de 2014			Suivi des entretiens de 2013 (-1m)			Suivi des entretiens de 2011 (+1m)		
	Nb de dossiers suivis par le CF	Nb de prescriptions facturées*	Pourcentage de dossiers suivis	Nb de dossiers suivis par le CF	Nb de prescriptions facturées	Pourcentage de dossiers suivis	Nb de dossiers suivis par le CF	Nb de prescriptions facturées	Pourcentage de dossiers suivis
GAFLM	0	13	0	0	6	0	0	11	0
GFC	0	4	0	0	13	0	0	30	0
GFBS	15	15	100	16	19	84	9	28	32
GFSD	3	3	100	6	6	100	1	1	100
AFCW	0	8	0	0	11	0	0	7	0
APBB	33	35	94	40	40	100	34	43	79
Arbosilva	-	-	-	0	2	0	-	-	-
GFYB	0	1	0	0	1	0	-	-	-
SFFM	0	1	0	-	-	-	-	-	-
CFRQ	0	11	0	0	21	0	0	11	0
Domtar	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agence	51	91	56	62	119	52	44	131	34

* Nombre de prescriptions pour le reboisement (sont exclues les prescriptions de regarnis)

Critère 4 : Respect de la programmation de l'Agence

Le respect de la programmation de l'Agence est présenté dans les deux tableaux suivants. Le respect de la programmation est seulement présenté pour le programme régulier puisque le programme de mobilisation des bois est un programme supplémentaire qui n'était pas prévu pour les conseillers forestiers. Le premier présente les écarts budgétaires entre la programmation adoptée par le CA de l'Agence et les travaux facturés. Le second montre les écarts en fonction des quantités réalisées en superficie.

L'analyse des résultats demande de considérer qu'il y a eu des transferts de budget entre les conseillers forestiers et que l'année 2016 fut une année de changement au niveau de l'application des traitements et de la grille de taux. L'Agence a comme cible d'obtenir un écart maximal de 10 % entre le budget investi et les superficies traitées par rapport aux prévisions adoptées par le CA. Le groupe des travaux commerciaux a un écart de 15 %. Ce résultat s'explique par un transfert de budget entre les conseillers forestiers. En plus, les travaux commerciaux réalisés en plantations sont plus élevés de 6 % par rapport à la programmation.

Lorsqu'on calcule l'écart entre le nombre total d'hectares traités (3 194) et celui prévu (2 844), les résultats démontrent que l'Agence est 12 % au-dessus des prévisions et 2 % au-dessus de la cible (10 %). La cible est donc atteinte au niveau budgétaire avec une augmentation de la superficie traitée sur le territoire de l'Agence et s'inscrit dans le plan stratégique de la programmation des travaux du PPMV.

Les écarts budgétaires sont de l'ordre de -1.2 % entre la planification estimée à 2 385 097 \$ et la réalisation qui se chiffre à 2 356 661 \$. Cette année, -1.2 % du budget a été utilisé par rapport au programme. Cet écart est très faible et il s'explique probablement par un retard dans la mise en œuvre des nouvelles normes techniques du MFFP.

Les indicateurs sont les budgets investis et les superficies traitées par le conseiller forestier par rapport à la programmation présentée par l'Agence.

La cible est un écart maximal de 10 %.

Tableau 12. Écart entre les travaux exécutés et la programmation adoptée par le CA sur la base du budget investi par conseiller forestier.										
	Travaux en lien avec le reboisement			Travaux en plantation	Travaux commerciaux en peuplement naturel	Tous les travaux commerciaux	Aide technique mobilisation des bois	Travaux non commerciaux	Aide technique mobilisation des bois et travaux non commerciaux	Budget réalisé du CF dans le programme régulier
Orientation	Tout doit être réalisé			≥ 50%	≥ 20%	≥ 70%	≤ 10%	≤ 20%	≤ 30%	
Type de traitement	Préparation terrain	Reboisement	Entretien de plantation	Première éclaircie en plantation	Autres travaux commerciaux	Somme travaux commerciaux	Aide technique mobilisation des bois	Travaux non commerciaux	Aide technique mobilisation des bois et travaux non commerciaux	
GFLM	29%	-14%	-5%	-5%	-4%	9%	0%	9%	-9%	341 553 \$
GFC	18%	61%	-14%	8%	-2%	10%	0%	-3%	-10%	383 075 \$
GFBS	-100%	-2%	0%	18%	4%	29%	-6%	-14%	-29%	327 287 \$
GFSD	109%	35%	5%	-84%	0%	-70%	0%	-16%	-30%	39 286 \$
AFCW	-85%	100%	3%	-32%	36%	22%	-2%	-9%	-22%	106 365 \$
APBB	-27%	-21%	19%	1%	-5%	20%	1%	1%	-20%	656 483 \$
Arbosilva	1 081%	-100%	-100%	0%	-74%	-70%	74%	0%	70%	9 787 \$
GFYB	-100%	169%	-61%	38%	-47%	14%	3%	0%	-14%	8 448 \$
SFFM	0%	-1%	-2%	0%	-10%	30%	0%	0%	-30%	25 381 \$
CFRQ	-16%	3%	-35%	-17%	6%	-12%	3%	11%	12%	262 947 \$
Domtar	0%	0%	0%	0%	-18%	20%	10%	0%	-20%	196 048 \$
Total général	-22%	-7%	-10%	-4%	6%	15%	0%	-3%	-15%	2 356 661 \$

* Conseiller forestier ayant moins de 40 000\$ de budget annuel lors de la programmation, des transferts de budget entre les conseillers forestiers ont été réalisés après le dépôt de la programmation.

Écart de plus de 10 % entre les travaux exécutés et les orientations de l'Agence pour les CF ayant un budget de moins de 40 000 \$
Écart de plus de 10 % entre les travaux exécutés et les orientations de l'Agence pour les CF ayant un budget de plus de 40 000 \$

Tableau 13. Écart entre les travaux exécutés et la programmation adoptée par le CA sur la base des quantités réalisées par conseiller forestier.

	Travaux en lien avec le reboisement		Travaux en plantation	Travaux commerciaux en peuplement naturel	Tous les travaux commerciaux	Aide technique mobilisation des bois	Travaux non commerciaux	Aide technique mobilisation des bois et travaux non commerciaux	Nombre d'ha réalisés du CF dans le programme régulier (excluant le reboisement)
Orientation	Tout doit être réalisé		≥ 50%	≥ 20%	≥ 70%	≤ 10%	≤ 20%	≤ 30%	
Type de traitement	Préparation terrain	Entretien de plantation	Première éclaircie en plantation	Autres travaux commerciaux	Somme travaux commerciaux	Aide technique mobilisation des bois	Travaux non commerciaux	Aide technique mobilisation et travaux non commerciaux	
GFLM	21%	-12%	-2%	-19%	16%	-10%	-6%	-16%	317
GFC	13%	-16%	-31%	15%	0%	9%	-9%	0%	451
GFBS	-100%	44%	-17%	0%	28%	-8%	-20%	-28%	361
GFSD	214%	6%	-50%	-20%	-70%	-10%	-20%	-30%	27
AFCW	-81%	-15%	-41%	18%	19%	-1%	-18%	-19%	123
APBB	-33%	-6%	-18%	-7%	19%	-2%	-17%	-19%	848
Arbosilva	1 317%	-100%	-50%	40%	-10%	30%	-20%	10%	17
GFYB	-100%	-61%	-21%	-20%	-11%	31%	-20%	11%	8
SFFM	0%	3%	-50%	-20%	30%	-10%	-20%	-30%	18
CFRQ	-12%	-34%	-41%	-2%	-19%	12%	8%	19%	449
Domtar	0%	0%	-50%	17%	-10%	30%	-20%	10%	573
Total général	-30%	-22%	-31%	4%	4%	8%	-13%	-4%	3194

* Conseiller forestier ayant moins de 40 000\$ de budget annuel lors de la programmation, des transferts de budget entre les conseillers forestiers ont été réalisés après la programmation déposée.

Écart de plus de 10 % entre les travaux exécutés et les orientations de l'Agence pour les CF ayant un budget de moins de 40 000 \$

Écart de plus de 10 % entre les travaux exécutés et les orientations de l'Agence pour les CF ayant un budget de plus de 40 000 \$

Critère 5 : Initiatives des conseillers forestiers en santé et sécurité au travail

Chaque année, l'Agence demande aux conseillers forestiers s'ils sont membres d'une mutuelle de prévention et s'ils disposent d'un programme de santé et sécurité au travail (SST) déposé à la CNESST. Dans le cas où la réponse est négative, les conseillers nous décrivent leur politique interne en santé et sécurité au travail. Pour l'année financière 2016-2017, l'Agence est en mesure de confirmer que les conseillers accrédités possèdent tous une politique de santé et sécurité au travail.

L'indicateur est l'existence d'une politique en santé et sécurité au travail.
La cible est que chaque conseiller forestier possède une politique en santé et sécurité au travail (interne ou déposée à la CNESST).

Tableau 14. Initiatives en santé et sécurité au travail.

Conseillers forestiers	Membre d'une mutuelle de prévention	Détient un programme de prévention en SST déposé à la CNESST
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	Oui	Oui
Arbosilva inc.*	Non	Non
Association des propriétaires de boisés de la Beauce*	Non	Non
Conseillers forestiers de la région de Québec	Non	Oui
Gestion forestière Yoland Bédard*	Non	Non
Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic inc.	Oui	Oui
Groupement forestier Chaudière inc.	Oui	Oui
Groupement forestier de Beauce-Sud	Oui	Oui
Groupement forestier du Sud de Dorchester	Oui	Oui
Produits forestiers Domtar	Non	Oui
Services forestiers François Martel	Oui	Oui

*Détient une politique interne en SST

Critère 6 : Évaluation de la qualité des documents

Une vérification administrative est faite pour tous les dossiers soumis à la facturation. Généralement, les non-conformités identifiées n'aboutissent à aucune réclamation, mais plutôt à la correction, par les conseillers forestiers, des documents déposés et, si nécessaire, à la correction, par l'Agence, des factures. Pour la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1^{er} novembre 2015 et le 31 octobre 2016, les dossiers possédant une non-conformité s'élèvent à 19 sur un total de 938 dossiers soumis (tableau 15 et 16). Les dossiers soumis à la facturation sont conformes à 98 %. La plupart des non-conformités se retrouvent dans deux principales catégories.

Premièrement, il s'agit des signatures (6). Lorsque la date est manquante avec une signature, l'erreur est considérée dans la catégorie de signature manquante. La deuxième non-conformité la plus fréquente (6) est l'inscription d'une quantité (superficie, nb de plants ou longueur) significativement plus grande sur le rapport d'exécution que celle indiquée à la prescription (plus de 10 %). Il est à noter que la conformité des documents est plus élevée de 1 % par rapport à l'an dernier.

L'indicateur est le nombre de documents conformes aux normes et exigences de l'Agence. La cible est 100 % des documents conformes.

Tableau 15. Non-conformités techniques dans les documents soumis à la facturation.

Non-conformités	Nombre de non-conformités
Signature manquante de l'ingénieur forestier sur la prescription	3
Signature du demandeur (conseiller forestier) manquante sur la prescription	3
Les numéros de la prescription (RX) et du rapport d'exécution (RE) ne sont pas concordants	3
La quantité (superficie, nombre de plants ou longueur) indiquée sur le rapport d'exécution est significativement plus grande que celle indiquée sur la prescription (plus de 10 %)	6
Le code de production/travail du RE est différent de celui de la RX	3
Le montant du rapport d'exécution est différent de celui inscrit à la facture	1
Total	19

Tableau 16. Évaluation de la qualité des documents produits pour la facturation.

Conseillers forestiers	Tous les dossiers soumis en 2015-2016		
	Non conforme	Total	% de conformité
GAFLM	0	100	100
GFC	2	124	98
GFBS	7	126	94
GFSD	0	24	100
AFCW	2	56	96
APBB	2	327	99
Arbosilva	0	4	100
GFYB	0	5	100
SFFM	0	8	100
CFRQ	6	163	96
Domtar	0	1	100
Total	19	938	98

Conclusion

En conclusion, les conseillers forestiers sont performants selon les résultats obtenus à l'analyse de chacun des critères. Bien que le point « suivi des plantations » n'a pas été remis par tous les conseillers forestiers à l'Agence, nous pouvons affirmer qu'il y a un

réel suivi des plantations et entretien puisque les budgets confirment des travaux en entretien et en regarni de plantation. Le prochain rapport annuel contiendra un retour sur les suivis manquants de cette année.

L'Agence souligne les efforts accrus des conseillers forestiers à implanter les nouvelles normes techniques du MFFP dans leur pratique et les encourage à poursuivre leur bon travail.

Mise en œuvre du PPMV 2014-2019

Bilan 2016-2017

Afin de faciliter le suivi des 104 actions du PPMV dans ce bilan annuel, sept chantiers différents parmi lesquels se classe chacune des actions ont été déterminés : le cadre normatif et les aspects légaux; la mobilisation des bois de la petite forêt privée; le transfert de connaissances; les activités multiressources; la recherche et le développement; la mise en œuvre du PPMV et les autres actions qui ne se classent pas parmi les précédentes catégories. Les actions ont également été regroupées par catégorie faisant état de leur avancement.

Le tableau 17 fait état de l'avancement des actions du PPMV au cours de l'année 2016-2017. Les actions « en continu » ne sont pas comptabilisées dans ce tableau car, bien que leur niveau d'accomplissement ait avancé au cours de l'année, leur achèvement est déterminé en fonction de la fin du PPMV et elles nécessitent qu'un suivi pluriannuel.

Tableau 17. Avancement des actions du PPMV au cours de l'année 2016-17

Chantiers	Terminé en 2016-17	En cours à la fin de 2016-17	Périmé en 2016-17	Total des actions du PPMV par chantiers
Mobilisation des bois	2	3	1	19
Cadre normatif et aspect légaux	17	2	6	30
Transfert de connaissances	1	1	1	13
Multiressources	0	3	0	14
Recherche et développement	0	4	0	11
Mise en œuvre du PPMV	0	0	0	13
Autres	0	1	0	4
Total	20	14	8	104

Le nouveau contexte de gestion du PAMVFP a permis de préciser l'avancement de plusieurs actions prévues au PPMV 2014-2019 de l'Agence. De nombreuses actions en lien avec la révision et l'inclusion de différents éléments aux normes, la révision des taux selon différents paramètres n'est maintenant plus nécessaires d'être mises de l'avant, ayant été faites par le bureau de mise en marché des bois et le ministère. Pour cette raison, de nombreuses actions du chantier « cadre normatif et aspects légaux » sont maintenant terminées. Quelques-unes d'entre elles sont considérées « périmées » étant donné que l'Agence n'a plus la capacité décisive qu'elle avait à propos du cadre normatif au moment de dresser le plan d'action du PPMV.

En ce qui a trait aux autres chantiers, bien que peu d'actions se soient vues achevées, leur avancement global est constant. De nombreux projets dans les chantiers « multiressources » et « transfert de connaissances » ont été amorcés en cours d'année et se termineront l'an prochain.

À partir du tableau 18, il est possible de dresser un bilan de l'avancement global du PPMV 2014-2019 à ce jour.

Tableau 18. Bilan de l'avancement du plan d'action du PPMV 2014-2019 par chantier.

Chantiers	Terminé	En cours	En continu	À faire	Périmé	Total
Mobilisation des bois	6	10	0	2	1	19
Cadre normatif et aspects légaux	20	1	0	2	7	30
Transfert de connaissances	2	6	2	2	1	13
Multiresources	0	6	6	2	0	14
Recherche et développement	0	4	0	7	0	11
Mise en œuvre du PPMV	3	1	9	0	0	13
Autres	1	1	2	0	0	4
Total	32	29	19	15	9	104

Ainsi, il est possible de constater que, malgré que le plan d'action se soit montré ambitieux en dressant la liste de 104 actions à accomplir dans la durée de vie du PPMV, au terme de cette troisième année de mise en œuvre, plus de 30 % des actions ont été achevées. À celles-ci s'ajoute une proportion comparable d'actions débutées qui verront leur achèvement d'ici la fin de la période quinquennale (29 actions en cours). Le bilan d'un peu plus de la mi-parcours du PPMV est, somme toute, très positif.

Le détail de l'avancement de chacune des actions du PPMV selon les chantiers est présenté dans un tableau à l'annexe 1.

Activités de transfert de connaissances aux producteurs

Comme l'an dernier, l'Agence disposait d'un budget de 25 000 \$, après la récupération de 50 % des taxes, pour financer les activités de transfert de connaissances. La plus grande partie de ce budget a été utilisée pour dispenser 14 formations différentes, certaines à plusieurs reprises, à 153 propriétaires forestiers.

Les formations aux propriétaires furent dispensées par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec. Une contribution financière de 3 120 \$, provenant des inscriptions des propriétaires, a été perçue pour les activités de formation auxquelles ils ont assistés.

Une partie du solde du budget a été utilisé pour la réimpression de feuillets techniques liés aux formations offertes.

Également, une somme de 2 590 \$ du budget de 2015-2016 avait été reportée au budget 2016-2017 pour la réalisation du projet *Renouvellement de la formation « Aménagement forestier pour la faune en forêt privée »* qui s'est achevé en mai 2017. Toute cette somme reportée a été utilisée pour mener à bien le projet, en plus d'un montant de 730 \$ du budget 2016-17 qui été prévu à cette fin, pour un total de 3 320 \$ investi dans le projet.



Nouveau matériel pour la formation « Aménagement forestier pour la faune en forêt privée ».

Tableau 19. Formations dispensées aux propriétaires forestiers en 2016-17.

Formations	Répétition APBB	Répétition SPFRQ	Nombre de participants
Introduction à la gestion du boisé	1	0	10
Éclaircie commerciale	1	0	8
Utilisation de la débrousailluse – 1	1	0	5
Utilisation de la débrousailluse – 2	1	0	4
Élagage	1	0	8
Abattage manuel sécuritaire	2	0	13
Tronçonnage	1	0	15
Fiscalité forestière	2	0	30
Affûtage de la scie à chaîne	1	3	44
Total	11	3	153

Finalement, la balance du budget, soit un montant de 1 650 \$, a été investi dans la tenue d'une rencontre de réflexion du comité de transfert de connaissances qui portait sur la mise en œuvre d'actions du PPMV 2014-2019 de l'Agence.

De cette rencontre, découle un plan d'action détaillé pour le transfert de connaissances de 2017-2018 visant, entre autres, la révision de la formation *Introduction à la gestion d'un boisé*, et à la promotion du panier de formations offertes.

Analyse de friches

Depuis le 1^{er} avril 2010, d'un commun accord entre la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MAPAQ, l'Agence Appalaches et l'Agence Chaudière, une nouvelle méthodologie a été mise en place quant au processus d'analyse de demandes de reboisement de friches. Cette méthodologie est davantage détaillée dans le cahier d'instructions administratives de l'Agence.

Lorsqu'une demande de révision de la décision du MAPAQ est soumise à l'Agence, celle-ci commence par dresser un portrait de la situation. Par la suite, le comité exécutif de l'Agence recommande au conseil d'administration d'entériner ou de révoquer, en tout ou en partie, la décision rendue par le MAPAQ. Lorsque le conseil d'administration adopte une résolution entérinant la décision du MAPAQ, un avis est envoyé au conseiller forestier ayant formulé la demande.

Si la décision rendue par le MAPAQ est révoquée par le conseil d'administration, un avis est envoyé à la direction régionale du MAPAQ pour les informer de la décision de l'Agence. Par la suite, l'Agence rend son verdict final en fonction des nouveaux arguments du MAPAQ et en informe les acteurs concernés.

Au cours de l'année 2016-2017, l'Agence n'a pas étudié de dossier de demandes de reboisement de friches agricoles, comparativement à deux l'année précédente.

Mise en œuvre des décisions du Rendez-vous de la forêt privée de mai 2011

Décision 2 – Le PAF : Depuis le 1^{er} avril 2012, le Plan d'aménagement forestier (PAF) est entièrement aux frais du propriétaire forestier. À la suite de cette décision, on a observé une diminution du nombre de propriétaires inscrits au statut de producteur forestier au cours des dernières années, notamment sur la rétention des propriétaires déjà enregistrés et le recrutement de nouveaux propriétaires.

Décisions 8 et 9 – Protection des investissements : Le conseil d'administration de l'Agence a adopté, au cours de l'automne 2013, plusieurs éléments de politique qui assurent un tout cohérent pour la sécurisation et la protection des investissements.

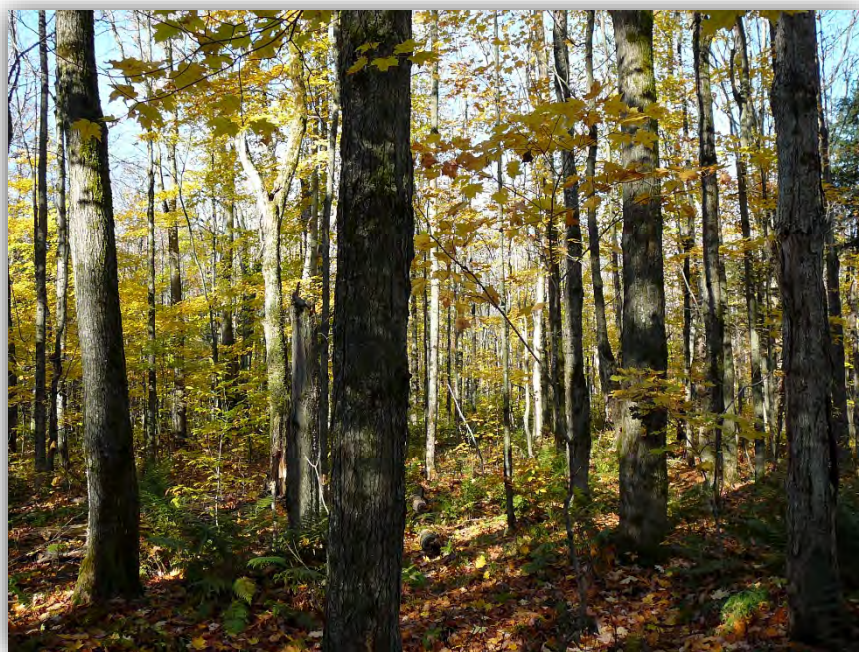
Décisions 10 – Canalisation des investissements de l'Agence dans les municipalités : Il n'y a aucune municipalité sur le territoire de l'Agence qui fait obstruction, de quelque façon que ce soit, à la réalisation de travaux sylvicoles ou à la récolte de bois.

Décisions 14 – Comptabilité distincte des contributions de l'industrie : L'Agence tient une comptabilité distincte des contributions de l'industrie qui découlent de l'achat de bois en forêt privée sur son territoire. Elle s'assure également de fixer, dans sa programmation de travaux, un pourcentage significatif du budget total pour réaliser des travaux avec récolte de bois.

Décisions 19 – Le modèle d'affaires des groupements forestiers : Tous les paramètres de la décision en rapport avec la répartition budgétaire entre les OGC et les conseillers forestiers indépendants ont été respectés.

Décision 26 – Normes des travaux sylvicoles (vs) les rendements et la charge de travail : Selon les nouvelles orientations du MFFP, un Cahier provincial de références techniques a été publié afin d'uniformiser le cadre normatif à l'échelle du Québec.

Décision 27 – Activités relatives à la certification forestière : Le système de traçabilité des bois mis en place depuis 6 ans par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce a pris fin au début de l'année 2017.



Autres activités de l'Agence

Travaux forêt-faune

État du projet : Terminé

Au courant de l'année 2016-2017, l'Agence a mis en œuvre un projet visant la réalisation de travaux forestiers auxquels sont intégrées des mesures d'atténuation faunique. Ce projet nommé « Réalisation de travaux forêt-faune 2016-2017 en Chaudière » a été financé, en grande partie, dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*, géré par la MRC de Montmagny pour la région.

Pour la région de la Chaudière-Appalaches, les activités sylvicoles en terrains privés, de type forêt-faune, sont admissibles au programme. Une certaine proportion du budget total du programme est réservée pour la réalisation de ces travaux par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées. De plus, les MRC du territoire, qui se voient attribuer un certain budget annuel de ce programme, ont la possibilité d'offrir leur enveloppe pour bonifier les projets forêt-faune des agences. Pour l'année 2016-17, l'Agence Chaudière s'est ainsi vu attribuer la proportion du programme qui était prévue pour la MRC des Appalaches.

En collaboration avec ses conseillers forestiers, l'Agence a offert aux propriétaires forestiers de son territoire la possibilité de réaliser des travaux forêt-faune dans une approche de gestion intégrée des ressources. Les travaux admissibles devaient être ceux réalisés entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017.

Le tableau suivant présente les contributions réelles obtenues pour la réalisation des travaux forêt-faune du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Réalisation de travaux forêt-faune 2016-2017 en Chaudière

MRC de Montmagny (PADF)	55 000 \$
MRC des Appalaches (PADF)	13 750 \$
Producteurs forestiers	8 350 \$
Total	77 100 \$

Confection d'un plan d'aménagement forêt-faune

État du projet : Terminé

Grâce aux subventions accordées par la FFQ et les programmes d'aide pour le développement de la région, l'Agence finançait, depuis plus d'une décennie, l'ajout d'une annexe faunique aux plans d'aménagement forestier confectionnés par les conseillers forestiers. Ces activités étaient réalisées et gérées dans le même projet que la réalisation des travaux forêt-faune.

Le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) demande que les activités financées en forêt privée soient en concordance avec les orientations ministérielles définies dans le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP). Dans le PAMVFP, la réalisation de PAF n'est pas une activité admissible au financement.

Ainsi, le PADF ne permet pas de bonifier l'ajout d'annexes fauniques, comme le permettaient les programmes de développement antérieurs de la région. De plus, à la fin de l'année 2015, la FFQ a annoncé sa nouvelle mouture du programme Faune-Forêt qui permet toujours le financement de ces activités aux mêmes taux que dans l'ancien programme.

Toutefois, les démarches administratives pour avoir accès au financement sont maintenant plus laborieuses. Étant donné ce nouveau contexte administratif et financier, ainsi qu'une faible demande pour réaliser des PAFF, le projet de confection de PAFF n'a pas été reconduit par l'Agence pour l'année 2016-17.

Aide à l'aménagement des ravages du cerf de Virginie

État du projet : Terminé

Depuis plus de dix ans, la FFQ confiait à l'Agence la gestion du programme Forêt-Faune, volet ravages de cerfs de son territoire. L'Agence était notamment responsable du traitement des demandes et de la vérification de l'admissibilité des travaux au programme.

Avec l'annonce du nouveau programme Faune-Forêt de la FFQ en 2015, le mandat de la gestion des activités sylvicoles réalisées en ravages, bien que toujours admissibles, n'est plus octroyé a priori à l'Agence.

Dorénavant, l'Agence devra présenter un projet détaillé dans le programme Faune-Forêt pour obtenir la bonification de la FFQ réaliser des travaux admissibles en ravages.

Vu le budget décroissant dédié à la réalisation de travaux forêt-faune en Chaudière, il n'était pas justifié de faire la demande à la Fondation de la Faune du Québec pour cette bonification.

Projet d'Entente de conservation volontaire de milieux humides forestiers – Phase VII

État du projet : Terminé

L'Agence a débuté, en 2015-2016, la septième phase de son projet *d'Entente de conservation volontaire des milieux humides forestiers du territoire de la Chaudière*, grâce à une subvention de la FFQ, programme Forêt-Faune : volet milieux humides. Ce projet s'est déroulé sur deux années consécutives et a pris fin en mars 2017.

En 2015 et 2016, l'Agence a ainsi visité et caractérisé 10 milieux humides qui ont fait l'objet du projet. Ces secteurs sont principalement situés dans la MRC des Appalaches.

Des cahiers du propriétaire ont été confectionnés et distribués au cours de l'hiver 2016-2017. Le projet s'est clôturé le 26 février 2017, par une soirée de reconnaissance organisée pour les propriétaires signataires d'une entente de conservation et les nombreux partenaires du projet.

De plus, l'Agence a diffusé la neuvième édition de son bulletin *L'inf-eau* à la fin de l'été 2016. Ce journal est destiné à plus de 150 propriétaires signataires d'une entente de conservation avec l'Agence et aux nombreux partenaires. Il est édité annuellement depuis 2002. Ce projet s'est terminé le 1^{er} mars 2016 et le rapport final a été déposé à cette date. Les contributions financières des partenaires sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Ententes de conservation volontaire – phase VII	
Agence Chaudière	4 572 \$
Société de développement économique de la région de Thetford	545 \$
MFFP	150 \$
MRC des Appalaches	1 244 \$
Club d'ornithologie (CORA)	970 \$
Agence Appalaches	250 \$
Propriétaire concerné par la rivière au Pin	90 \$
Boutique Séquoïa	30 \$
Bechedor Inc., Pépinière forestière	225 \$
Fondation de la faune du Québec	20 000 \$
Total	28 077 \$

Suivi des ententes de conservation volontaire réalisées en 2002 et 2011 et fidélisation des propriétaires

État des projets : Terminés

L'Agence a réalisé, en 2016-17, deux projets de suivi des ententes et fidélisation des propriétaires de milieux humides forestiers du territoire Chaudière, grâce à la participation de la FFQ, programme Faune-Forêt : volet conservation volontaire.

Les propriétaires concernés ont aussi été conviés à la soirée de reconnaissance pour leur implication en conservation volontaire organisée dans le cadre du projet de nouvelles ententes de conservation des milieux humides forestiers.

À l'été 2016, l'Agence a ainsi visité 20 milieux humides dont la moitié ont été initialement inventoriés en 2002 et l'autre en 2011. Les nouvelles observations ont été intégrées dans un cahier de suivi qui a été ensuite remis aux propriétaires.

Ce projet s'est terminé le 1^{er} mars 2017 et le rapport final a été déposé à cette date. Les contributions financières des partenaires sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Suivi des ententes de conservation volontaire de 2002

Agence Chaudière	3 627 \$
Club d'ornithologie (CORA)	603 \$
Groupement forestier Chaudière inc.	180 \$
MRC des Appalaches (loyer)	458 \$
MFFP	50 \$
Gestizone	400 \$
Fondation de la faune du Québec	4 000 \$
Total	9 318 \$

Suivi des ententes de conservation volontaire de 2011

Agence Chaudière	5 258 \$
Club d'ornithologie (CORA)	70 \$
Municipalité de Sainte-Croix	120 \$
MRC des Appalaches (loyer)	458 \$
Domtar	500 \$
MFFP	50 \$
Fondation de la faune du Québec	4 775 \$
Total	11 231 \$



Quelques propriétaires de milieux humides présents à la soirée de reconnaissance qui a eu lieu le 23 février 2017.

Portail d'aide à la gestion intégrée des ressources Forêt-Faune (Portail AGIR^{Forêt-Faune}) – Phase 2

État du projet : En cours

Le Portail d'aide à la gestion intégrée des ressources Forêt-Faune (Portail AGIR^{Forêt-Faune}) est disponible en ligne depuis le mois de juin 2015. Cet outil vise à faciliter la gestion intégrée des ressources fauniques sur le territoire et a été élaboré grâce au soutien financier de la FFQ, par son programme GIR.

La phase 2 du projet a pour objectif de raffiner l'outil développé à la phase précédente et le faire connaître aux intervenants du territoire et des territoires voisins.

Le projet Portail AGIR^{Forêt-Faune} - Diffusion de l'outil a été accepté par la Fondation de la faune du Québec en février 2016, dans le cadre du programme Faune-Forêt, volet Développement d'outils. Cette nouvelle phase du projet est donc en cours depuis mars 2016 et elle se terminera en février 2018.

Les contributions financières des partenaires décrites dans le tableau ci-dessous sont celles prévues dans les protocoles d'ententes signés avec ces organismes.

Portail AGIR^{Forêt-Faune} – Diffusion de l'outil (Phase 2)	
Agence Chaudière	11 671 \$
Perséides Technologies	1 545 \$
MRC des Appalaches (loyer)	3 600 \$
RESAM	1 800 \$
SDE Région de Thetford	1 500 \$
Groupement forestier Chaudière inc.	148 \$
Domtar	2 600 \$
Solifor	2 100 \$
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	750 \$
Conseil régional de l'Environnement du Centre-du-Québec	700 \$
Autres MRC	1 000 \$
Fondation de la faune du Québec	18 000 \$
Total	46 487 \$

Renouvellement de la formation « Aménagement forestier pour la faune en forêt privée »

État du projet : En cours

Le projet « Renouvellement de la formation *Aménagement forestier pour la faune en forêt privée* » a débuté en juin 2016. L'objectif du projet est de dynamiser et mettre à jour le contenu de la formation sur l'aménagement forêt-faune qui est offerte aux propriétaires de boisés de son territoire depuis 2001. Cette mise à jour d'envergure de la formation est financée en grande partie par la FFQ, par son programme Faune-Forêt : volet transfert de connaissances.

Ainsi, la totalité de la formation a été révisée et du nouveau matériel pédagogique a été élaboré. De plus, un bref vidéo publicitaire de la formation est disponible en ligne et est en circulation sur les réseaux sociaux afin d'encourager la participation des propriétaires à la formation.

Ces résultats semblent déjà porter fruit puisque, depuis l'automne 2016, trois formations forêt-faune ont été offertes aux propriétaires de boisés de l'Estrie, de la Montérégie et de la Chaudière.

Ce projet se terminera le 1^{er} juin 2017. Les contributions financières des partenaires décrites dans le tableau ci-dessous sont donc celles convenues dans le protocole d'entente.

Formation forêt-faune	
Agence Chaudière	4 586 \$
MFFP	900 \$
APBB	2 425 \$
SPFRQ	750 \$
SPFSQ	750 \$
SFFM	2 160 \$
MRC des Appalaches	375 \$
Fondation de la faune du Québec	12 177 \$
Total	24 123 \$

Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce

État du projet : En cours

C'est grâce à la participation financière de la FFQ dans son programme Faune-Forêt, volet Planification à l'échelle du territoire, que l'Agence a amorcé, à l'hiver 2016-2017, les démarches menant à l'élaboration d'un Plan d'orientation des ravages de cerfs du sud de la Beauce.

Ce projet, soutenu par de nombreux partenaires, vise dans un premier temps à dresser un portrait à jour de la situation forestière et faunique des trois principaux ravages de la MRC de Beauce-Sartigan, soit le ravinage d'Armstrong, de la rivière Famine et de St-Gédéon. À partir des principaux constats validés sur le terrain, des orientations d'aménagement forestier, routier et du territoire, seront établies en concertation avec les principaux partenaires.

Ultimement, le plan d'orientation établira les lignes directrices pour assurer le maintien et l'amélioration des composantes forestières essentielles des ravages, tout en limitant les interactions conflictuelles entre humains et cerfs. Il s'agira d'une référence pour les intervenants en aménagement forestier du territoire privé.

Ce projet se terminera en mars 2019. Les contributions financières des partenaires décrites dans le tableau ci-dessous sont celles prévues au protocole d'entente.

Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce	
Agence Chaudière (contribution en nature)	8 396 \$
Agence Chaudière (budget projet spécial)	10 000 \$
MFFP – Faune Chaudière-Appalaches	7 350 \$
MFFP – Forêt Chaudière-Appalaches	1 500 \$
Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB)	3 500 \$
Groupement forestier de Beauce-Sud (GFBS)	2 640 \$
MRC Beauce-Sartigan	2 000 \$
MRC des Appalaches	4 500 \$
Ministère des Transports du Québec	4 500 \$
Agence Appalaches	2 300 \$
Agence Estrie	1 985 \$
Zec JARO	5 000 \$
Ville de Saint-Georges	5 000 \$
Fondation de la faune du Québec	25 000 \$
<i>Autres sources</i>	<i>7 809 \$</i>
Total	98 929 \$

Règlementation sur l'abattage des arbres

L'Agence a analysé 60 demandes de certificats d'abattage avant leur émission par la MRC Appalaches. En plus, deux dossiers de plaintes ont été analysés et un nombre important d'avis techniques ont été donnés aux professionnels œuvrant sur le territoire de la MRC

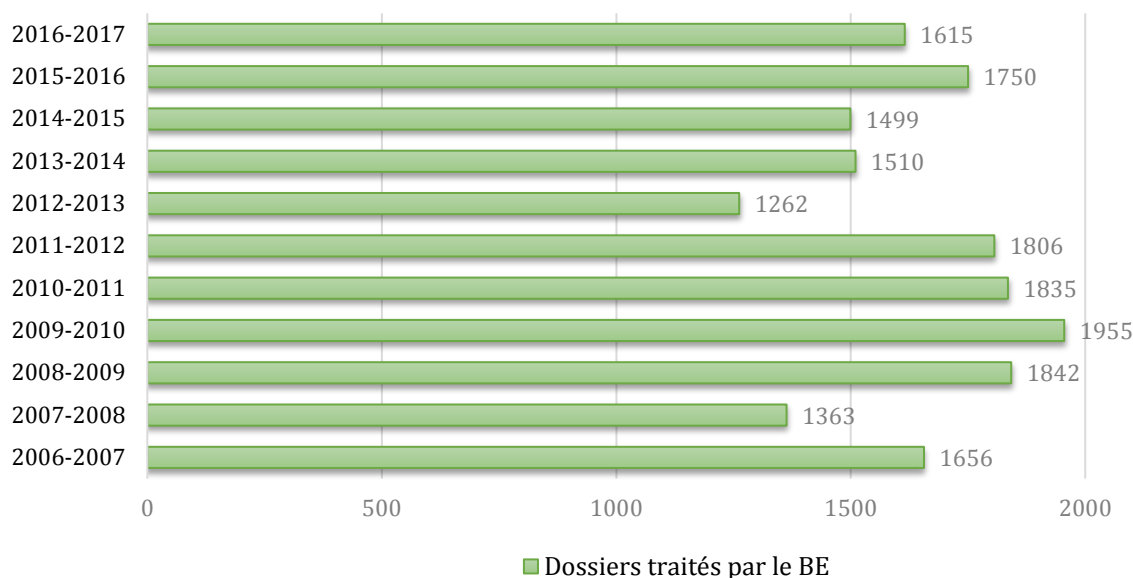
Appalaches en lien avec le règlement 141 sur l'abattage d'arbre. Depuis les cinq dernières années, le nombre de dossiers a presque triplé.

Bureau d'enregistrement du statut de producteur forestier

Au cours de la période 2016-2017, le bureau d'enregistrement de la Chaudière a traité 1 615 dossiers. De ce nombre, 1 452 étaient des demandes de renouvellement ou de nouveaux statuts alors que 163 portaient sur des modifications.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution annuelle du nombre de dossiers traités, depuis 2006. Une légère diminution est à noter par rapport à l'année 2015-2016.

Dossiers traités par le BE



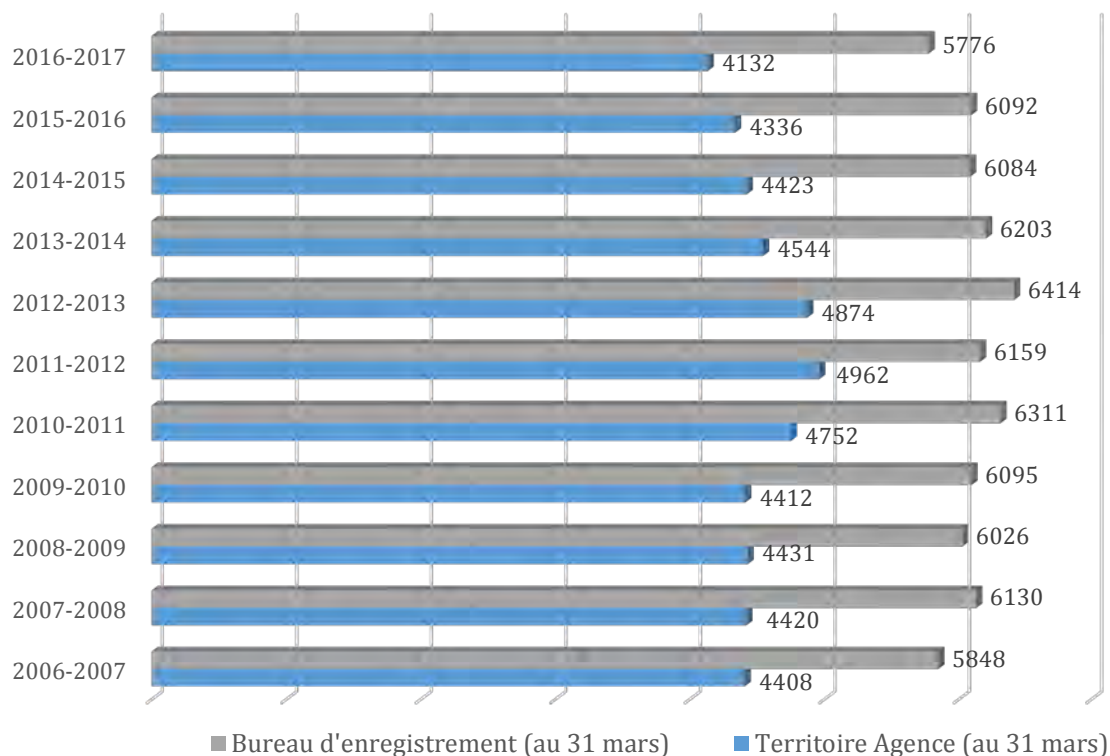
Activités du bureau d'enregistrement en 2016-2017	
Type d'enregistrement	Total
Renouvellement de certificat	687
Renouvellement de certificat et de PAF	392
Nouveau propriétaire (nouveau PAF)	207
Nouveau propriétaire avec PAF transféré	103
Renouvellement de PAF	63
Modification du certificat	17
Ajout de lot(s) avec nouveau PAF	71
Ajout de lot (s) et mise à jour du lot (s)	4
Ajout de lot (s) avec PAF transféré	27
Mise à jour du certificat (vente)	26
Modification au PAF	18
Total général	1 615

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les frais d'enregistrement et de modification du certificat de producteur forestier ont été majorés. Les revenus du bureau d'enregistrement s'élèvent à 27 283 \$, une diminution de 25 % par rapport à l'an dernier.

Ainsi, au 31 mars 2017, sur le territoire de l'Agence, on comptait 4 132 propriétaires de lots boisés ayant le statut de producteur forestier. D'autre part, à la même date, le bureau d'enregistrement comptait 5 776 dossiers actifs.

Au cours des 10 dernières années, le nombre de producteurs enregistrés sur le territoire de l'Agence a diminué de 6 % alors que pour la même période, le nombre de dossiers traités par le bureau d'enregistrement diminuait de 1 %.

Nombre de producteurs forestiers sur le territoire de l'Agence et au bureau d'enregistrement



Projets dont la réalisation débutera ou se poursuivra en 2017-2018

L'Agence a déposé deux projets à la FFQ en septembre 2016 qui ont été acceptés. À ceux-ci s'ajoutent les projets concernant le plan d'orientation des ravages de cerfs du sud de la Beauce et le Portail AGIR Forêt-Faune débuté en 2016 et qui se poursuivront ainsi que la réalisation de travaux forêt-faune sur le territoire qui seront financés par le PADF. Les projets qui seront réalisés au cours de la prochaine année ainsi que les montants des subventions consenties pour chacun d'entre eux sont :

- ♦ **Réalisation de travaux forêt-faune en Chaudière**

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Montant final de la subvention 2017-2018 à venir.

- ♦ **Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce (2016 à 2018)**

Fondation de la Faune du Québec, Programme Faune-Forêt. Subvention 25 000 \$ et autres financements à rechercher.

- ♦ **Portail AGIR Forêt-Faune, diffusion de l'outil (2016 à 2018)**

Fondation de la Faune du Québec, Programme Faune-Forêt. Subvention 18 000 \$.

- ♦ **Projet d'entente de conservation de Forêts à haute valeur de conservation du territoire de l'Agence Chaudière (2017 à 2019)**

Fondation de la Faune du Québec, Programme Faune-Forêt : volet conservation volontaire. Subvention de 13 000 \$.

- ♦ **Suivi d'ententes de conservation volontaire réalisées en 2012 et fidélisation des propriétaires (premier suivi)**

Fondation de la Faune du Québec, Programme Faune-Forêt. Subvention de 5 000 \$.



Milieu humide sous entente de conservation volontaire depuis 2016

Annexe 1. État d'avancement des actions du PPMV 2014-2019 par chantier

Chantier	État (%)	Actions	Priorité
----------	----------	---------	----------

Mobilisation des bois	Fait	100	4 et 82	Susciter, auprès des municipalités, une réflexion sur des moyens de réduire le fardeau fiscal des propriétaires forestiers tout en augmentant le niveau d'aménagement forestier.	E
		100	8 et 22	Mettre en place des stratégies, particulièrement en regard des travaux commerciaux.	TE
		100	24	Élaborer la programmation des travaux en favorisant les premières éclaircies de plantations.	TE
		100	86*	Analyser le levier que représente le programme de remboursement de taxes foncières (PRTF).	TE
	En cours	60	2 et 84*	Encourager l'utilisation du programme de remboursement de taxes foncières (PRTF) auprès de l'ensemble des propriétaires.	TE
		80	5	Développer une stratégie de recrutement de propriétaires de boisés passifs et les inciter à devenir des gestionnaires actifs (éviter de prioriser les propriétaires déjà convaincus).	TE
		5	14	Évaluer les grandes tendances à venir dans les produits du bois en collaboration avec les industriels.	E
		50	16 et 26*	Collaborer à la recherche de débouchés pour les bois issus des premières éclaircies commerciales dans les plantations.	E
		10	23*	Faire le point sur la mécanisation des opérations en Chaudière et le cas échéant développer une stratégie conséquente.	TE
		15	25	Élaborer des stratégies de mise en marché pour faire face à l'arrivée massive de bois de petite dimension de plantation.	TE
		50	53	Collaborer à la recherche d'un terrain d'entente avec le MRN et le MDDEFP sur une méthode simplifiée de demande de certificats d'autorisation dans les milieux humides applicables aux travaux subventionnés.	M
		10	91	Engager une réflexion au sein de l'Agence en fonction de la nature des bois à produire.	TE
	À faire	0	13	Documenter les besoins en fibres de l'industrie régionale et les flux migratoires de bois de la forêt privée de Chaudière.	TE
		0	20	Sonder les propriétaires pour bien connaître leurs besoins et leurs contraintes rattachés à la main d'œuvre.	E
Périmé	NA	94	Utiliser les résultats de l'outil d'analyse du modèle économique du MRN afin d'orienter les choix prioritaires.	TE	

Cadre normatif et aspects légaux	Fait	100	3	Analyser la stratégie de visite-conseil.	TE
		100	18	Revoir le cadre normatif de chacune des tâches, afin d'établir si on peut les simplifier pour un résultat quasi identique.	TE
		100	29*	Favoriser l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement.	TE
		100	62*	Accepter l'inclusion d'éléments à caractères fauniques dans la réalisation des travaux sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements.	E
		100	66*	Favoriser l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement.	E
		100	67*	Accepter l'inclusion d'éléments favorisant la reconstitution des caractéristiques de la forêt préindustrielle sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements.	E
		100	69*	Intégrer aux normes de l'Agence les modalités particulières relatives aux milieux à contraintes légales identifiés.	O
		100	70*	Intégrer aux normes de l'Agence les notions d'écologie forestière.	O
		100	71*	Rendre accessible aux programmes d'aide uniquement les interventions qui respectent les cadres légaux auxquels ils sont assujettis.	O

*Action qui ont progressé au cours de l'année 2016-2017

Cadre normatif et aspects légaux		100	73*	Intégrer les critères d'AFD dans les normes sur les pratiques sylvicoles soutenues par l'Agence (considérant particulièrement l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement, l'adaptation des pratiques relatives à la certification, les impacts pressentis des changements climatiques sur la gestion des eaux et la protection des bordures, l'effet des interventions sylvicoles sur les milieux aquatiques, riverains, sensibles ou rares ainsi que la protection des espèces menacées ou vulnérables,	TE
		100	74*	Réviser les normes administratives.	O
		100	75*	Réviser les normes techniques.	O
		100	76*	Réviser les normes de vérification opérationnelle.	O
		100	78*	Ajuster les normes en fonction des notions émergentes qui seront retenues.	TE
		100	85*	Réviser les taux des travaux sylvicoles.	O
		100	88*	Évaluer l'opportunité de ramener la contribution du propriétaire à au moins 20 % du coût des travaux sylvicoles.	TE
		100	89*	Réviser à la baisse les taux des travaux d'aménagement nécessitant moins de support à l'exécution.	TE
		100	90	Rendre possible la facturation différenciée de l'exécution et de la technique dans un programme ou dans l'autre.	O
		100	92*	Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des notaires concernant la mécanique du transfert, du vendeur à l'acheteur, des obligations relatives aux travaux sylvicoles.	E
		100	93*	Se doter d'une politique relative à la protection des investissements.	O
	En cours	85	9*	Intégrer la démarche diagnostique de l'état de santé des peuplements acéricoles (ou à potentiel) dans l'élaboration de la prescription (excluant les tests de sol).	M
	À faire	0	19	Rédiger un rapport sur la main-d'œuvre, principalement pour les travaux subventionnés (nombre de travailleurs, durée annuelle de travail, durée annuelle moyenne de travail).	E
		50	51*	Prendre en compte les espèces floristiques vulnérables ou menacées (EFVM) dans les activités d'aménagement.	O
	Périmé	NA	11	Accepter l'inclusion d'éléments portant sur les potentiels de production des différents produits issus de la forêt, sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements.	F
		NA	50	Intégrer l'aspect débris ligneux et chicots dans les approches sylvicoles, lorsqu'applicable.	E
		NA	59 et 64	Inclure, dans le contenu de la prescription sylvicole, et/ou rapport d'exécution, une déclaration précisant que les éléments de biodiversité ont été analysés.	E
		NA	72	Définir les modalités d'intervention pour les milieux assujettis à des contraintes physiques.	TE
		NA	77	Intégrer aux normes de l'Agence les modalités particulières relatives aux milieux à contraintes physiques identifiés.	TE
	NA	83	Sonder l'intérêt et les besoins des propriétaires quant aux mesures d'aide de l'Agence.	M	

Transfert de connaissances	Fait	100	39*	Dynamiser le contenu de formation "faune".	E
		100	47	Sensibiliser les municipalités aux retombées positives de l'aménagement forestier en terre privée.	M
	En cours	50	31	Sonder les conseillers forestiers et propriétaires sur leurs besoins de formation.	
		40	32	Réviser le panier de formations actuellement offert et au besoin en élaborer de nouvelles pour les propriétaires, conseillers et personnel de l'Agence (sur les connaissances relatives à l'aménagement et à la gestion de la forêt privée, sur les nouveaux produits forestiers, sur les tendances des marchés, sur la qualité du bois, sur la certification, sur l'AFD, sur les EMV, etc.).	E
		75	38	Maintenir et accroître la diffusion du DVD sur les traverses de cours d'eau.	TE
		10	21 et 41*	Développer une formation intégrée sur les aspects opérationnels de l'aménagement pour les propriétaires exécutants (mécanique, récolte, façonnage, sécurité, etc.).	TE
50	43	Rechercher, structurer et rendre disponible des fiches techniques existantes sur les sujets d'intérêts.	M		

*Action qui ont progressé au cours de l'année 2016-2017

Transfert de connaissances	En continu	50	33*	Dispenser ou offrir des formations aux propriétaires, aux conseillers et au personnel de l'Agence (sur les connaissances relatives à l'aménagement et à la gestion de la forêt privée, sur les nouveaux produits forestiers, sur les tendances des marchés, sur la qualité du bois, sur la certification, sur l'AFD, sur les EMV, etc.)	TE
		50	34*	Diffuser sur le site Internet de l'Agence les connaissances recueillies lors de la veille.	TE
	A faire	25	37	Élaborer et publier un "Guide des mauvaises pratiques" (le nettoyage systématique des sous-bois, la conversion des peuplements, les traverses à gué, les eaux de ruissellement mal dirigées, l'effet de l'élagage, de la mise en andain, "l'entretien" des érablières, etc.)	E
		25	46	Diffuser des chroniques dans les médias locaux (télé communautaire et journaux de type "mon testament écologique") concernant les bénéfices globaux de l'aménagement forestier (économie, emplois, traditions, effet de renouvellement, bénéfice pour la faune lorsque bien pratiqué), etc.	M
	Périmé	NA	42	Surveiller la parution prochaine du guide MDDEFP sur les habitats potentiels et le faire connaître	O

Multiresources	En cours	25	7	Collaborer aux démarches afin que les milieux naturels de conservation volontaire puissent être inscrits au registre des aires protégées.	F
		50	48	Appuyer une démarche visant à se pencher sur la définition d'un cours d'eau et de sa bande riveraine.	M
		25	49*	Élaborer un plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie.	M
		30	55*	Élaborer des stratégies et offrir des moyens visant à assurer la conservation des milieux à haute valeur de conservation ciblés.	M
		90	56	Évaluer la connectivité, le rendement et la disponibilité des habitats fauniques.	M
		15	65*	Poursuivre les démarches entreprises avec les propriétaires de 3 EFE, dont une détérioration est possible à court terme, en vue d'assurer la pérennité de ces milieux.	M
	En continu	50	44*	Poursuivre et développer les actions d'acquisition de connaissance et de mise en valeur des milieux humides, notamment par le biais des ententes de conservation volontaire.	M
		40	45*	Poursuivre et développer les actions d'acquisition de connaissance et de mise en valeur des autres milieux à haute valeur de conservation.	M
		50	57*	Poursuivre l'implication de l'Agence dans les programmes existants qui favorisent la création d'habitats utilisables pour le cerf de Virginie.	E
		70	58*	Poursuivre l'implication de l'Agence dans le développement des travaux forêt-faune dont la mise en œuvre des résultats de l'étude des effets réels des travaux FF.	E
		45	61*	Contribuer à la validation terrain pour certaines espèces menacées ou vulnérables.	M
		60	63*	Identifier, cartographier et entreprendre la validation terrain les milieux sensibles ou rares sur le territoire.	M
	A faire	0	52 et 60	Identifier les mesures susceptibles de maintenir l'habitat des espèces focales, indicatrices et des EMV (espèces menacées ou vulnérables).	F

Recherche et développement	En cours	20	17	Documenter les méthodes existantes et faire l'essai de travaux d'aménagement spécialement pour le thuya et les essences de feuillus nobles recherchés.	TE
		25	30*	Mettre en application et si nécessaire expérimenter des stratégies sylvicoles existantes visant à réduire la vulnérabilité des peuplements aux perturbations naturelles.	TE
		70	35	Documenter et cartographier les milieux à contraintes légales.	O
		70	36	Identifier et cartographier les milieux à contraintes physiques et diffuser.	TE
	A faire	5	68	Promouvoir une étude sur les impacts de la migration d'espèces floristiques commerciales et non commerciales hors de leur aire naturelle de distribution.	M
		0	10	Établir un portrait réel de l'état des érablières et de leurs potentiels, toutes productions confondues.	E
		0	12	Produire un état de situation des différents produits et services issus de la forêt.	F

*Action qui ont progressé au cours de l'année 2016-2017

Recherche et développement	0	27	Préciser les statistiques des plantations effectuées dans les 30 dernières années.	M
	0	28	Évaluer les résultats des actions sylvicoles réalisées dans le passé en lien avec la protection des peuplements et en produire un bilan, notamment le programme verglas.	E
	0	40	Développer une méthode peu énergivore permettant de mesurer l'abondance du bois mort et amorcer un processus de transfert de connaissances.	TE
	0	54	Analyser la documentation existante sur les impacts des interventions sylvicoles sur les milieux aquatiques et riverains, sur les milieux sensibles ou rares et sur les EMV (espèces menacées ou vulnérables)	M

Mise en œuvre du PPMV	Fait	100	97	Faire connaître le PPMV auprès des intervenants concernés.	O		
		100	100	Mettre en œuvre le programme de suivi.	O		
		100	101	Produire et diffuser aux partenaires un bilan annuel/cumulatif des activités prévues au plan stratégique.	O		
	En cours	En cours	60	95	Revoir la définition de tâches des employés de l'Agence afin de bien cadrer les responsabilités de chacun dans la mise en œuvre du PPMV et son suivi.	O	
			En continu	70	79*	Rechercher des sources de financement alternatives pour la réalisation de travaux et la formation destinée aux propriétaires.	O
				70	80*	Analyser l'intercomplémentarité des programmes du milieu avec ceux gérés par l'Agence.	M
		70		81*	Intégrer aux programmes gérés par l'Agence les éléments d'intercomplémentarité pertinents améliorant l'efficacité de ses programmes.	E	
		60		96*	Rechercher du financement pour la mise en œuvre du PPMV, notamment pour les actions et projets requérant nécessairement des sources de fonds externes.	O	
		70		98*	Obtenir un engagement formel des porteurs de dossiers et des responsables d'indicateurs dans la mise en œuvre du PPMV et son suivi.	O	
		75		99*	Instituer un comité de suivi du PPMV et le réunir au minimum une fois l'an.	O	
		50		102*	Instaurer un mécanisme d'amélioration continu des processus de suivi de la mise en œuvre.	O	
		50		103*	Conduire une révision annuelle du plan d'action (actions, priorité et porteur).	O	
		25	104*	Réévaluer la pertinence des éléments du cadre stratégique du PPMV.	O		

Autre	Fait	100	1	Dresser la liste des propriétaires de boisés et la maintenir à jour.	E
	En cours	75	15*	Ramener un représentant de l'industrie au CA de l'Agence.	TE
		En continu	40	6*	Proposer une stratégie pour la mise en place de mesures de reconnaissances de la mise en valeur des boisés privés.
	50		87*	Analyser les activités des conseillers forestiers pour en extraire les forces et proposer les approches performantes.	E

*Action qui ont progressé au cours de l'année 2016-2017

Légende	Priorité de l'action				
	O	TE	E	M	F
	Obligatoire	Très élevé	Élevé	Moyen	Faible

**Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière**

**États financiers
au 31 mars 2017**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 13



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Agence régionale de mise en valeur des
forêts privées de la Chaudière

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
375, rue Labbé
Thetford Mines (Québec) G6G 1Z4

Téléphone : 418 335-7511
Télécopieur : 418 335-2105
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière tire des produits de contributions de l'industrie dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces contributions s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions de l'industrie, de l'insuffisance des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016, de l'actif à court terme aux 31 mars 2017 et 2016 et de l'actif net aux 1er avril 2016 et 2015 et aux 31 mars 2017 et 2016. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Thetford Mines
Le 13 juin 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A123286

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
Produits		
Apports		
Gouvernement du Québec (note 3)	2 834 675	2 160 580
Cotisations des membres	1 200	1 150
Remboursement de travaux détruits	4 035	11 379
Service conseils	9 801	2 945
Contributions de l'industrie	512 559	529 589
Ventes de données	5 216	3 385
Revenus d'enregistrement de producteurs	27 283	36 745
Pénalité vérification opérationnelle	2 461	6 696
Produits nets de placements évalués au coût après amortissement	10 678	12 480
	<u>3 407 908</u>	<u>2 764 949</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	283 420	252 774
Travaux - Programme d'aide	3 014 801	2 542 359
Matériels - Terrain	1 906	547
Contrats de service	19 532	19 141
Travaux techniques	9 021	5 047
Frais de représentation et de déplacements	8 284	10 881
Formation	466	1 703
Assurances	4 923	4 474
Charges locatives	4 564	5 063
Fournitures et frais de bureau	16 400	19 427
Télécommunications	3 727	4 014
Frais divers	736	621
Honoraires professionnels	29 764	25 129
Informatique	1 745	1 126
Frais d'acquisition de données	5 301	917
Frais bancaires	466	365
Amortissement des immobilisations corporelles	7 499	7 411
	<u>3 412 555</u>	<u>2 900 999</u>
	(4 647)	(136 050)
Autres revenus (dépenses)		
Location à titre gratuit (note 4)	19 865	19 865
Charges locatives	(19 865)	(19 865)
Règlement hors cour	(76 293)	
	<u>(76 293)</u>	
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(80 940)</u>	<u>(136 050)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Solde au début	391 398	527 448
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(80 940)	(136 050)
Solde à la fin	<u>310 458</u>	<u>391 398</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(80 940)	(136 050)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 499	7 411
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Apports à recevoir	(1 838)	39 312
Comptes clients	(1 513)	(4 682)
Comptes clients - Industries forestières	40 820	(32 049)
Taxes à la consommation à recevoir	3 215	(552)
Créditeurs	581 163	(34 283)
Apports reportés	(3 000)	30 000
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>545 406</u>	<u>(130 893)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des dépôts à terme		319 653
Immobilisations corporelles	<u>(3 148)</u>	<u>(8 184)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(3 148)</u>	<u>311 469</u>
Augmentation nette de l'encaisse	542 258	180 576
Encaisse au début	<u>328 742</u>	<u>148 166</u>
Encaisse à la fin	<u>871 000</u>	<u>328 742</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Situation financière

au 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	871 000	328 742
Apports à recevoir	59 588	57 750
Comptes clients	9 913	8 400
Comptes clients - Industries forestières (note 5)	87 252	128 072
Taxes à la consommation à recevoir	<u>3 952</u>	<u>7 166</u>
	1 031 705	530 130
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>23 361</u>	<u>27 712</u>
	<u>1 055 066</u>	<u>557 842</u>
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 7)	717 608	136 444
Apports reportés (note 8)	<u>27 000</u>	<u>30 000</u>
	<u>744 608</u>	<u>166 444</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	23 361	27 712
Non affecté	<u>287 097</u>	<u>363 686</u>
	<u>310 458</u>	<u>391 398</u>
	<u>1 055 066</u>	<u>557 842</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Contributions de l'industrie, revenus d'enregistrement de producteurs et autres produits

Les contributions de l'industrie, les revenus d'enregistrement de producteurs et les autres produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts et sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Équipement informatique, mobilier et agencements	Dégressif	20 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - APPORTS - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	2 736 900	2 132 180
MRC de Montmagny		
Programme d'aménagement durable des forêts en Chaudière-Appalaches	68 750	
Fondation de la faune du Québec		
Plan d'orientation / Ravages du sud de la Beauce	10 000	
Suivi ententes de 2002 et fidélisation des propriétaires de milieux humides	4 000	
Suivi ententes de 2011 et fidélisation des propriétaires de milieux humides	4 775	
Portail Agir Forêt-Faune	9 000	
Entente de conservation milieux humides phase VI	3 000	
Formation Aménagement forestier pour la faune en forêt privée	6 000	
Suivi des éclaircies commerciales avec trouées en Chaudière-Appalaches	(600)	18 000
PAFF 2015-2016	(7 150)	10 400
	<u>29 025</u>	<u>28 400</u>
	<u>2 834 675</u>	<u>2 160 580</u>

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

4 - SERVICES À TITRE GRATUIT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat venant à échéance en décembre 2019, à louer les locaux de la M.R.C. des Appalaches. Cette location est faite à titre gratuit. Ainsi, au cours de l'exercice, les éléments suivants ont été inscrits aux livres de l'organisme :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Apports		
M.R.C. des Appalaches	<u>19 865</u>	<u>19 865</u>
Charges		
Charges locatives	<u>19 865</u>	<u>19 865</u>

5 - COMPTES CLIENTS - INDUSTRIES FORESTIÈRES

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Scierie Dion & Fils inc.	910	
Arbec		1 419
Produits forestiers D.G.	2 780	2 383
Domtar inc.	3 100	5 319
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	22 078	20 261
Scierie Leduc		1 407
Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.	23 823	17 398
Scierie Arbotek inc.	48	131
Clermont Hamel ltée	11 949	56 780
Scierie Tech inc.	129	137
Bois traités Daaquam inc.	926	539
Carrier et Bégin inc.	9 514	7 590
J.M. Champeau		32
Kruger Wayagamack inc.	504	2 059
Scierie Lapointe et Roy ltée	6 319	590
Fontaine inc.		2 486
Éloi Moisan inc.		1 036
Vexco inc.	109	38
Industriel Maibec inc.	417	1 020
Bois de sciage Lafontaine inc.	46	
Adélar Goyette et fils ltée	109	
Blanchette et Blanchette inc.	1 664	2 559
Le spécialiste du bardeau de cèdre inc.	2 482	4 888
Commonwealth Plywood ltée	345	
	<u>87 252</u>	<u>128 072</u>

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	10 136	8 082	2 054
Équipement informatique	37 111	22 813	14 298
Mobilier et agencements	42 439	35 430	7 009
	89 686	66 325	23 361
			2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	10 136	6 055	4 081
Équipement informatique	37 111	19 239	17 872
Mobilier et agencements	39 291	33 532	5 759
	86 538	58 826	27 712

7 - CRÉDITEURS

	2017	2016
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	697 159	118 012
Déductions à la source à payer	8 430	6 259
Vacances à payer	12 019	12 173
	717 608	136 444

Les sommes à remettre à l'État totalisent 7 633 \$ au 31 mars 2017 (5 331 \$ au 31 mars 2016).

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

8 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Formation Aménagement forestier pour la faune en forêt privée		
Solde au début	12 000	
Montant accordé au cours de l'exercice		12 000
Montant constaté aux résultats	<u>(9 000)</u>	
Solde à la fin	<u>3 000</u>	<u>12 000</u>
Portail Agir Forêt-Faune		
Solde au début	18 000	
Montant accordé au cours de l'exercice		18 000
Montant constaté aux résultats	<u>(9 000)</u>	
Solde à la fin	<u>9 000</u>	<u>18 000</u>
Plan d'orientation / Ravages du sud de la Beauce		
Montant accordé au cours de l'exercice	25 000	
Montant constaté aux résultats	<u>(10 000)</u>	
Solde à la fin	<u>15 000</u>	
	<u>27 000</u>	<u>30 000</u>

9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir, les comptes clients et les comptes clients - Industries forestières, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

Les actifs financiers de l'organisme, totalisant 1 027 753 \$ (522 964 \$ au 31 mars 2016), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

10 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017-2018						
PAMVFP-PMB	Prévisions 2017-2018			Prévisions 2016-2017		
	Programme régulier et PMB	Vérification opérationnelle	TOTAL	Programme	Vérification opérationnelle	TOTAL
PRODUITS						
MFFP	2 132 180 \$		2 132 180 \$	2 132 180 \$		2 132 180 \$
PROGRAMME DE MOBILISATION DES BOIS	590 919 \$		590 919 \$			- \$
REVENUS DE COTISATION DES MEMBRES	1 200 \$		1 200 \$	1 200 \$		1 200 \$
PRÉLEVÉS INDUSTRIES	450 000 \$		450 000 \$	450 000 \$		450 000 \$
REVENUS D'INTERET	8 000 \$		8 000 \$	8 000 \$		8 000 \$
APPORT PROVENANT DU SURPLUS ACCUMULÉ				92 000 \$		92 000 \$
TOTAL PRODUITS	3 182 299 \$		3 182 299 \$	2 683 380 \$		2 683 380 \$
CHARGES						
TRAVAUX FORESTIERS	2 772 771 \$		2 772 771 \$	2 379 150 \$		2 379 150 \$
SALAIRES	120 337 \$	53 206 \$	173 543 \$	96 000 \$	45 000 \$	141 000 \$
TOTAL AVANTAGES SOCIAUX	21 974 \$	8 361 \$	30 335 \$	22 080 \$	6 500 \$	28 580 \$
ALLOCATIONS PRESIDENT	3 500 \$		3 500 \$	4 000 \$		4 000 \$
FRAIS BANCAIRES	300 \$		300 \$	300 \$		300 \$
FRAIS DE DEPLACEMENT	3 000 \$	3 000 \$	6 000 \$	4 000 \$	3 000 \$	7 000 \$
FRAIS DE REPRÉSENTATION	200 \$			200 \$		200 \$
FRAIS DE REPAS ET HÉBERGEMENT	1 200 \$		1 200 \$	2 000 \$		2 000 \$
FRAIS DE RÉUNION (SALLE, MATÉRIEL)	1 000 \$		1 000 \$	250 \$		250 \$
FOURNITURES DE BUREAU	1 000 \$	100 \$	1 100 \$	1 000 \$	100 \$	1 100 \$
ENTRETIEN ET RÉPARATION DÉQUIPEMENT	400 \$			400 \$		400 \$
SUPPORT SECRÉTARIAT	- \$			1 500 \$		1 500 \$
FOURNITURES TECHNIQUES ET INFORMATIQUES	1 000 \$		1 000 \$	500 \$	300 \$	800 \$
FRAIS DE LICENCES INFORMATIQUES	16 400 \$		16 400 \$	2 800 \$		2 800 \$
SIGGA	12 000 \$		12 000 \$	8 725 \$		8 725 \$
ASSURANCES ET COTISATIONS PROFESSIONNELLES	5 000 \$		5 000 \$	6 000 \$		6 000 \$
TELEPHONE	1 600 \$	400 \$	2 000 \$	800 \$	225 \$	1 025 \$
CELLULAIRE	- \$		- \$	1 400 \$	300 \$	1 700 \$
RÉSEAU INTERNET	750 \$		750 \$	750 \$	100 \$	850 \$
LOYER	5 500 \$		5 500 \$	5 500 \$		5 500 \$
ENTRETIEN ET RÉPARATION BUREAU	3 000 \$		3 000 \$	3 000 \$		3 000 \$
FOURNITURES DOMESTIQUES	400 \$		400 \$	400 \$		400 \$
PUBLICITE	600 \$		600 \$	600 \$		600 \$
FRAIS DIVERS	3 500 \$		3 500 \$	500 \$	150 \$	650 \$
HONORAIRES COMPTABLES ET JURIDIQUES	5 000 \$		5 000 \$	5 000 \$		5 000 \$
HONORAIRES DE SERVICES CONSEILS	500 \$		500 \$	500 \$		500 \$
FRAIS DE POSTE	1 000 \$		1 000 \$	600 \$		600 \$
FRAIS PHOTOCOPIES ET PHOTOCOPIEUR	2 500 \$		2 500 \$	2 000 \$	500 \$	2 500 \$
FRAIS FORMATION TRANSFERT DE CONNAISSANCES	25 000 \$		25 000 \$	25 000 \$		25 000 \$
FRAIS FORMATION INTERNE	800 \$		800 \$	2 000 \$		2 000 \$
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	9 500 \$		9 500 \$	9 500 \$		9 500 \$
MISE EN ŒUVRE DU PPMV	25 000 \$		25 000 \$	25 000 \$		25 000 \$
REMPLACEMENT ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES	500 \$		500 \$	1 000 \$		1 000 \$
MOBILIER DE BUREAU	500 \$		500 \$	500 \$		500 \$
SUPPORT INFORMATIQUE	1 000 \$		1 000 \$	3 500 \$		3 500 \$
SITE INTERNET	500 \$		500 \$	750 \$		750 \$
TRAVAUX SPÉCIAUX	10 000 \$		10 000 \$	10 000 \$		10 000 \$
RÉSERVE POUR MOBILISATION DES BOIS	60 000 \$		60 000 \$	- \$		- \$
TOTAL CHARGES	3 117 232 \$	65 067 \$	3 182 299 \$	2 627 205 \$	56 175 \$	2 683 380 \$
EXCÉDENTS (PERTES)	65 067 \$	(65 067) \$	- \$	56 175 \$	(56 175) \$	- \$

*Les collectivités en Chaudière
bénéficient d'une forêt privée
en santé et source de richesse,
aujourd'hui et plus encore
demain, qui mobilise des
partenaires concertés et
résolument engagés en
développement durable.*



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Édifice Appalaches, 3^e étage

233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302

Thetford Mines (Québec) G6G 6K2

Téléphone : 418-335-1112 – Télécopieur : 418-335-1108

agencech@arfpc.ca – www.arfpc.ca

